Mission
Opérationnelle
transfrontalière

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 2008

Mission Opérationnelle Transfrontalière
38, Rue des Bourdonnais - 75001 PARIS, FRANCE
Tél: +33 (0)1 55 80 56 80 - Fax: + 33 (0)1 42 33 57 00
mot@mot.asso.fr - www.espaces-transfrontaliers.eu

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3

PARTIE I : VIE DE L'ASSOCIATION 7

I.1 LES INSTANCES 7

I.2 LES ADHERENTS 9

I.3 LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES FONDATEURS ET LES MINISTERES. 9

I.3.1 DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'AMENAGEMENT ET A LA COMPETITIVITE DES TERRITOIRES (DIACT) 9
I.3.2 CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 10
I.3.3 MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 10
I.3.4 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES 10
I.3.5 MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES 11

I.4 AUTRES PARTENARIATS 11

I.4.1 PARTENARIAT AVEC LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT) 11
I.4.2 PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME (FNAU) 12

PARTIE II : ASSISTANCE OPERATIONNELLE AUX PROJETS 13

II.1 EURODISTRICT SAARMOSELLE 13

II.2 ESPACE CATALAN TRANSFRONTALIER 13

II.3 EUROREGION "ALPES-MEDITERRANEE" 14

II.4 DOSSIERS EN PREPARATION 15

II.4.1 LES TRANSPORTS DANS L'EURODISTRICT SAARMOSELLE 15
II.4.2 CCI TRANSFRONTALIERE BAYONNE SAN SEBASTIAN 16
II.4.3 GECT DE L'ESPACE CATALAN TRANSFRONTALIER 16
II.4.4 TRAMWAY FRANCO-GENEVOIS 16
II.4.5 EXPOSITION INTERNATIONALE D'ARCHITECTURE, EURODISTRICT TRINATIONAL DE BALE 16

PARTIE III : COMMUNICATION ET MISE EN RESEAU 17

III.1 COMMUNICATION 17

III.1.1 NEWSLETTER "L'ACTUALITE TRANSFRONTALIERE" 17
III.1.2 LETTRE "ESPACES TRANSFRONTALIERS" 18
III.1.3 CAHIER DE LA MOT SUR LE GECT 18
III.1.4 SITE INTERNET ET EVOLUTION 19
III.1.5 ATLAS DE LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE 20
III.1.6 ACTES DU COLLOQUE "LES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS : L'EUROPE AU QUOTIDIEN" 20

III.2 DEVELOPPEMENT DES PUBLICATIONS DEDIEES AUX ADHERENTS 20

III.2.1 LES ETUDES 20
III.2.2 LES COMMUNIQUES AUX ADHERENTS 21
III.2.3 LES REVUES DE PRESSE 21
III.2.4 PREPARATION D'UN EXTRANET 21

III.3 CONFERENCES 22

III.3.1 CONFERENCE-DEBAT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'EUROMOT 22
III.3.2 CONFERENCE DE LANCEMENT DU PROJET URBACT "EGTC" 22

III.4 INFORMATION ET FORMATION 23

III.4.1 DIFFUSION D'INFORMATIONS AU RESEAU 23
III.4.2 INTERVENTION DANS DES UNIVERSITES, COLLOQUES ET FORMATIONS 23

PARTIE IV : AIDE A LA DEFINITION DE STRATEGIES D'ENSEMBLE 25

IV.1 VOLET TRANSFRONTALIER DE L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES (DIACT) – PHASE 3 25

IV.2 GUIDE PRATIQUE OPERATIONNEL ET FINANCIER (CDC) 25

IV.3 RAPPORT "LE TRANSFRONTALIER, UNE OPPORTUNITE POUR LES AGGLOMERATIONS ET LES TERRITOIRES : ASSURER LA CONCURRENCE ET DEVELOPPER LA COHESION" (DIACT/CDC) 26

PARTIE V : ACTIVITES EUROPEENNES 29

V.1 LANCEMENT ET ACTIVITES DE L'EUROMOT – RESEAU EUROPEEN D'AUTORITES LOCALES TRANSFRONTALIERES 29

V.1.1 LES INSTANCES ET LE PARTENARIAT 29
V.1.2 PREMIERE PUBLICATION DE L'EUROMOT : LE "MANIFESTE POUR LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE EN EUROPE" 29
V.1.3 RENCONTRE ENTRE MICHEL DELEBARRE ET DANUTA HÜBNER 31
V.1.4 PRESIDENCE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPEENNE 31
V.1.5 CONTRIBUTION AU DEBAT SUR LE LIVRE VERT SUR LA COHESION TERRITORIALE 32
V.1.6 CANDIDATURE D'UN PROJET INTERREG IVC 33

V.2 PROJET INTERFORM – RESEAU EUROPEEN DE FORMATION ET DE RECHERCHE AUX PRATIQUES TRANSFRONTALIERES 34

V.2.1 CLOTURE ET BILAN DES ACTIVITES 34
V.2.2 PERSPECTIVES ET SUITES DU PROJET 35

V.3 PROJET URBACT "EGTC" - GOUVERNANCE DES AGGLOMERATIONS TRANSFRONTALIERES 35

V.3.1 PRESENTATION DU PROJET : PARTENARIAT, ORGANISATION ET OBJECTIFS 35
V.3.2 PROGRAMME D'ACTIONS ET CALENDRIER 36

V.4 AUTRES ACTIVITES EUROPEENNES 36

V.4.1 GROUPE D'EXPERTS SUR LE GECT DU COMITE DES REGIONS 36
V.4.2 PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DE L'EUROPE 37
V.4.3 PROJET ESPON 38

PRINCIPALES CONCLUSIONS 39

ANNEXES 41

Statuts de la Mission Opérationnelle Transfrontalière 43
Objectifs 2008 de la MOT 53
Liste des membres du Conseil d'administration 57
Quelques interventions de la MOT dans des universités, colloques et formations 61

INTRODUCTION

La Mission Opérationnelle Transfrontalière
Un outil évolutif au service des porteurs de projets

Les origines et le fonctionnement

En 1996, l'Etat français, ayant dressé un premier bilan de la coopération transfrontalière entre la France et ses pays voisins, constatait que les fonds communautaires (notamment Interreg) étaient peu ou mal utilisés. Une enquête réalisée auprès des porteurs de projets a alors mis en évidence leur besoin d'une assistance opérationnelle.
C'est pourquoi, en avril 1997, à l'initiative de la DATAR et avec le soutien de la Caisse des dépôts et consignations et du Ministère de l'Equipement, un Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) a créé la Mission Opérationnelle Transfrontalière sous la forme, dans un premier temps, d'une coordination interministérielle.
A partir de 1998, la MOT s'est positionnée comme une plate-forme d'échanges pour les acteurs de la coopération. Elle est ainsi devenue une association chargée de mettre en réseau les porteurs de projets. Cette double légitimité de la MOT (Comité de pilotage interministériel et association) lui donne l'avantage de pouvoir favoriser un dialogue permanent entre les autorités nationales et communautaires et les porteurs de projets locaux.

Les missions

Depuis sa création, les demandes traitées se sont diversifiées mais l'objectif reste le même : faciliter la réalisation de projets transfrontaliers initiés par l'Etat et les collectivités territoriales et permettre une meilleure utilisation des fonds européens, notamment du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) finançant l'Objectif 3 de "Coopération territoriale européenne" pour la période 2007-2013.

- **L'assistance opérationnelle aux porteurs de projets**

L'assistance opérationnelle est le principal métier de la MOT qui répond aux sollicitations de ses adhérents en les aidant dans la réalisation de leurs projets transfrontaliers. Son apport se décline selon trois modes :
. faire connaître, valoriser les pratiques et favoriser leur transfert,
. mobiliser les ressources des partenaires fondateurs : compétences, moyens financiers des réseaux DIACT, CDC, Ministères de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, des Affaires étrangères et européennes, de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales...,
. apporter une expertise en fonction des besoins exprimés.
La Mission adapte pour chaque intervention son expertise aux réalités du terrain, en constituant des équipes de travail pluridisciplinaires et plurinationales dans lesquelles sont assemblées les compétences techniques utiles en fonction des projets traités ainsi que des régions et pays concernés.

- **La mise en réseau des acteurs**

Le rôle de mise en réseau transparaît dans toutes les activités de la MOT. L'association regroupe des collectivités territoriales (Communes, Groupements de communes, Départements, Régions), des grandes entreprises, des associations, des structures transfrontalières, des Etats...

La mise en réseau est basée notamment sur la diffusion de l'information, l'échange de bonnes pratiques et le transfert de savoir-faire. Elle s'appuie sur plusieurs supports :

. La lettre "Espaces transfrontaliers", premier outil d'information trimestriel créé en décembre 1997, traite des grands événements du réseau et fait le point sur un sujet ou une thématique d'actualité. Elle est traduite en anglais et a été également éditée en allemand à l'occasion du colloque européen.

. La newsletter "L'actualité transfrontalière", créée en 2004, informe chaque mois de l'actualité de la coopération transfrontalière ; elle est traduite depuis l'année 2005 en anglais ainsi que dans une autre langue européenne (allemand, espagnol, italien ou néerlandais).

. **Les cahiers thématiques** rendent compte de manière approfondie des études et recherches menées par la MOT sur un thème précis (santé, intercommunalité, transport, GECT…). Ils permettent de valoriser et de capitaliser les travaux de la MOT en les confrontant à la pratique et en les rendant plus accessibles.

. Le site Internet www.espaces-transfrontaliers.eu créé en 2001 est devenu un outil de référence dans le domaine du transfrontalier. Il donne accès à d'importantes bases de données documentaires, cartographiques, juridiques, de projets transfrontaliers, etc. Il permet également la diffusion des publications de la MOT et favorise la mise en réseau des acteurs. Il a été enrichi en 2005 de versions anglaise, allemande, espagnole et italienne.

. L'Atlas et le fonds cartographique permettent d'identifier géographiquement des thématiques telles que les migrations alternantes, le chômage, les espaces naturels protégés, les transports, les agglomérations transfrontalières… Une deuxième édition de l'Atlas a été publiée en décembre 2007.

. Un fonds juridique et documentaire a été constitué et est accessible sur le site Internet.

. Les colloques et séminaires permettent aux acteurs d'échanger sur les problématiques communes, de partager expériences et bonnes pratiques et de faire reconnaître la MOT comme un partenaire à part entière des instances nationales et communautaires.

- **L'aide à la définition de stratégies d'ensemble en matière transfrontalière**

Cet axe d'intervention vise à faire évoluer les politiques et le cadre législatif au niveau national et européen en matière de coopération transfrontalière. Le positionnement de la MOT lui permet à la fois de faire remonter les besoins et les propositions des sites transfrontaliers et de faire redescendre les orientations des autorités nationales. Ce rôle d'interface de la MOT en fait un outil original.
Cette mission d'aide à la définition de stratégies d'ensemble répond à des demandes émanant de l'Etat mais aussi des acteurs locaux et se traduit par des recherches sur des thématiques transversales menées par l'équipe de la MOT telles que les projets de territoire transfrontaliers (agglomérations, pays, espaces naturels), le développement économique, les transports, la coopération sanitaire…
Enfin, la MOT est aussi amenée, pour faciliter l'exercice de la coopération transfrontalière, à faire des propositions d'évolution législative. Les deux amendements qu'elle a proposés à la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains ont permis des avancées significatives : grâce à eux, les documents d'urbanisme applicables aux territoires transfrontaliers prennent en compte l'occupation des sols dans les territoires des Etats limitrophes et il est possible aujourd'hui de créer des SEM locales véritablement transfrontalières. De même, la MOT a réussi, en 2004, à initier et à faire porter un

amendement permettant d'introduire la notion de "district européen" dans la Loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités locales.

- **Les projets européens**

L'année 2008 a vu la clôture du projet européen INTERFORM qui aura permis de créer un réseau européen de formation et de recherche sur les pratiques transfrontalières dont la MOT était chef de file. Ce projet, initié en 2004, a été financé dans le cadre du programme européen d'assistance technique INTERACT et s'est terminé au 31 mars 2008 (cf. V.2).

L'ouverture européenne de la MOT, lancée par les Rencontres européennes "Les territoires transfrontaliers : l'Europe au quotidien" des 8 et 9 novembre 2007 à Lille, s'est poursuivie tout au long de l'année 2008. Ces Rencontres, qui ont rassemblé plus de 800 personnes issues de toute l'Europe, ont lancé l'EUROMOT, réseau européen d'autorités locales transfrontalières (cf. V.1) et ont permis d'établir des recommandations concrètes pour l'avenir de la coopération transfrontalière. Ces recommandations ont été publiées en 2008 sous la forme d'un "Manifeste pour la coopération transfrontalière en Europe" (cf. V.1.2).

L'ouverture européenne de la MOT s'est également manifestée en 2008 par le biais :
- du lancement des activités de l'EUROMOT (cf. V.1),
- du projet URBACT "EGTC" sur la gouvernance des agglomérations transfrontalières en Europe (cf. V.3),
- de plusieurs autres activités en lien avec le Comité des Régions, le Conseil de l'Europe, etc. (cf. V.4).

PARTIE I : VIE DE L'ASSOCIATION

I.1 LES INSTANCES

L'Association Zukunft SaarMoselle Avenir, adhérente au réseau depuis 2005, a accueilli **l'Assemblée Générale** de la MOT le 29 mai 2008, à l'invitation de son Président, Céleste LETT à Sarreguemines. Celle-ci a été ouverte par une Assemblée Générale extraordinaire qui a permis de compléter les statuts de l'association (cf. annexe 1, p.43) afin d'adapter ces derniers à l'ouverture européenne de la MOT et de donner une place plus importante au débat politique dans les instances de la MOT (élargissement du Bureau).
L'Assemblée Générale a adopté les objectifs de la MOT pour l'année 2008 (cf. annexe 2, p.53) et a procédé, selon les nouveaux statuts, aux élections du Bureau et du Conseil d'Administration pour les trois années à venir. L'Assemblée Générale 2008 a également été marquée par un changement de présidence et un renouvellement fort du Bureau et du Conseil d'administration (cf. annexe 3, p.57).

Michel DELEBARRE, Député-maire de Dunkerque, Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque et du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale, a été élu Président de la MOT en lieu et place de Pierre MAUROY, Président de Lille Métropole Communauté Urbaine. Pierre MAUROY, Président de la MOT pendant sept ans, de 2001 à 2008, a été nommé par l'Assemblée Générale Président d'honneur.

Moment fort des instances de la MOT depuis 2004, une conférence-débat a été organisée la veille, le 28 mai 2008, à l'invitation de Charlotte BRITZ, Vice-présidente de l'Association Zukunft SaarMoselle Avenir, à Saarbrücken, sur le thème "La mise en œuvre de l'EUROMOT, réseau européen d'autorités locales transfrontalières". Cette conférence a réuni les partenaires de l'EUROMOT dont Eixo Atlántico et l'Association City Twins ainsi que l'Assemblée des Régions Frontalières Européennes (ARFE), avec laquelle l'EUROMOT a signé une alliance stratégique (cf. V.1).

Deux Conseils d'Administration se sont tenus les 29 mai et 22 octobre 2008.

Six Bureaux se sont tenus les 6 février, 23 avril, 29 mai, 25 juin, 22 octobre et 17 décembre 2008 avec la composition suivante pour les quatre premières réunions :
- Président : Pierre MAUROY, Président de Lille Métropole Communauté Urbaine
- Vice-président : Alain LAMASSOURE, Président de l'Agence transfrontalière pour le développement de l'Eurocité basque Bayonne - San Sébastien
- Vice-président : Jean-Claude GUIBAL, Député-maire de Menton, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française
- Trésorier : Jean-Marc GARNIER, Caisse des dépôts et consignations
- Secrétaire : Christiane ECKERT, Adjointe au Maire de Mulhouse
- Directeur général : Jacques HOUBART

Après les élections de mai 2008, la composition du Bureau est devenue la suivante :
- Président : Michel DELEBARRE, Ancien Ministre d'Etat, Premier Vice-président du Comité des Régions, Député-maire de Dunkerque, Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque et du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale
- Vice-président : Alain LAMASSOURE, Député européen
- Vice-présidente : Martine AUBRY, Maire de Lille, Présidente de Lille Métropole Communauté Urbaine
- Vice-président : Joël GIRAUD, Député-maire de l'Argentière-la-Bessée, Vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mission Opérationnelle transfrontalière

LE RÉSEAU DE LA MISSION OPÉRATIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE

Année 2008

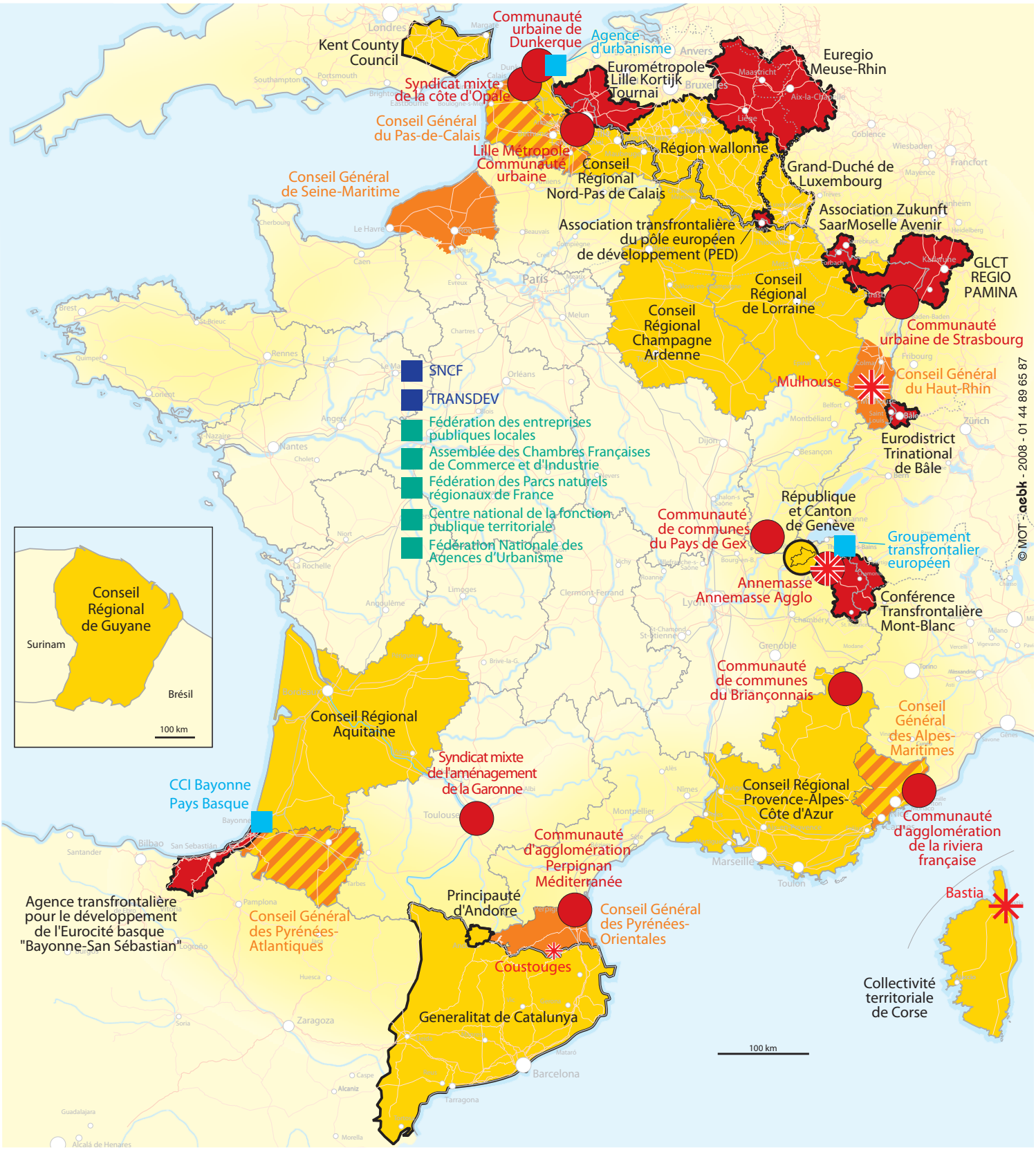

Catégorie d'adhérents

Collectivités

françaises
- Régions
- Départements
- Communes
- Groupement de Collectivités territoriales

autres pays
- État, Canton, Comté, Région

transfrontalières
- Groupement plurinational de Collectivités territoriales

Autres institutions
- Entreprises
- Réseaux
- Autres structures

Caisse des Dépôts

DIACT

Union Européenne

- Vice-président : Christian DUPESSEY, Maire d'Annemasse et Vice-président d'Annemasse Agglo
- Vice-présidente : Nawel RAFIK-ELMRINI, Adjointe au Maire de Strasbourg, Conseillère communautaire de la Communauté Urbaine de Strasbourg

Les postes de Secrétaire, Trésorier et Directeur général sont restés inchangés.

L'équipe technique

En janvier 2008, Françoise SCHNEIDER-FRANÇAIS est devenue Directrice de projet. L'année a également été marquée par le départ, mi-juin 2007, du Directeur du développement, Jean PEYRONY. A la fin de l'année 2008, l'équipe technique était ainsi composée d'un directeur général, de deux directeurs de projet, de cinq chargés de mission et d'une assistante de direction.

I.2 LES ADHERENTS

A la fin de l'année 2008, l'Association de la Mission Opérationnelle Transfrontalière comptait 49 adhérents.

Sept nouveaux organismes sont devenus membres adhérents en 2008 :

- le Groupement transfrontalier européen,
- le GLCT REGIO PAMINA,
- l'Euregio Meuse-Rhin,
- le Conseil Régional Champagne-Ardenne,
- le Grand-Duché de Luxembourg,
- la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU),
- la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque.

Deux adhérents ont quitté le réseau : EDF et le Conseil Général de Seine-Maritime.

Adhérents potentiels

Au cours de l'année, de nombreux contacts ont également été pris avec des adhérents potentiels comme la Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne, la Ville de Thionville, la Ville de Villefranche-sur-Mer, l'Association du Sillon Lorrain… Les contacts se poursuivent en 2009.

I.3 LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES FONDATEURS ET LES MINISTERES

I.3.1 Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT)

La MOT a travaillé tout au long de l'année avec le service "Affaires européennes" de la DIACT dans le cadre de la préparation de la Présidence française de l'Union européenne (cf. V.1.4) et des réflexions sur la future politique de cohésion territoriale européenne.

Au début de l'année, la Mission a également travaillé avec la DIACT sur la clôture du projet européen INTERFORM piloté par la MOT (cf. V.2.1).

La MOT a également collaboré avec les services de la DIACT sur :

- le volet transfrontalier de l'"Observatoire des territoires" (cf. IV.1),
- la mission d'expertise confiée au Préfet Gérard LEMAIRE sur "Le transfrontalier, une opportunité pour les agglomérations et les territoires : assurer la concurrence et développer la cohésion" (cf. IV.3),
- le projet "METROBORDER" piloté par le Luxembourg sur les régions métropolitaines polycentriques (cf. V.4.3),
- les réunions de préparation et la participation au titre de l'EUROMOT à la réunion des directeurs généraux de l'Aménagement du territoire, dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne.

I.3.2 Caisse des dépôts et consignations

En tant que trésorier et membre de droit de l'Association, la CDC a participé étroitement aux décisions prises lors des instances de la MOT ; elle s'est également associée à une grande partie de ses actions.

Sur la base d'une nouvelle convention triennale signée en 2008 avec la CDC, la coopération a porté plus particulièrement sur :

- Les suites des Rencontres européennes "Les territoires transfrontaliers : l'Europe au quotidien" et la publication des Actes (cf. III.1.6) et du "Manifeste pour la coopération transfrontalière en Europe" (cf. V.1.2.) en français, anglais et allemand.
- La mission d'expertise confiée au Préfet Gérard LEMAIRE sur "Le transfrontalier, une opportunité pour les agglomérations et les territoires : assurer la concurrence et développer la cohésion" (cf. IV.3).
- La réalisation d'un "Guide pratique opérationnel et financier à destination des porteurs de projets transfrontaliers aux frontières françaises", confié à la MOT par la CDC (cf. IV.2).

I.3.3 Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

L'année 2008 a été l'occasion d'établir de nouveaux contacts avec l'administration du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, notamment en direction du Commissariat général et du Secrétariat d'Etat chargé de l'Aménagement du territoire auprès du Ministre d'Etat. Ces contacts ont débouché le 9 décembre 2008 sur une réunion de travail avec le Secrétaire d'Etat Hubert FALCO, Michel DELEBARRE et Alain LAMASSOURE pour fixer les grandes lignes du partenariat avec la MOT pour les années à venir.

I.3.4 Ministère des Affaires étrangères et européennes

En 2008, le partenariat de la MOT avec le Ministère des Affaires étrangères a notamment porté sur :

Constitution de l'EUROMOT, réseau européen d'autorités locales transfrontalières (cf. V.1.)

- La coordination et la mise en œuvre de l'EUROMOT et en particulier la préparation, le suivi des instances et les relations avec les membres du réseau…
- La communication et les publications de plusieurs outils de communication sur l'EUROMOT ainsi que l'organisation d'une conférence-débat sur la mise en œuvre

de l'EUROMOT en mai 2008 (cf. III.3.1).

Conférence sur la coopération décentralisée dans les Balkans
Dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, la MOT a préparé un atelier sur la coopération transfrontalière lors des "Premières Rencontres régionales de la coopération transfrontalière, du développement durable, des territoires et de la coopération décentralisée dans les Balkans", à Sofia (Bulgarie) en juillet 2008 (cf. V.1.4.).

I.3.5 Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales

Durant l'année 2008, la MOT a rencontré la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) et échangé avec ses services pour :

- faire le point sur l'avancement de l'adoption des dispositions françaises visant à adapter le droit interne français en vue de la création des premiers GECT et diffuser au réseau de la MOT les dispositions adoptées[1],
- échanger des informations sur la création des premiers GECT et les projets de GECT aux frontières françaises,
- faire remonter les questions des membres du réseau, concernant notamment l'adhésion des associations de collectivités locales à un GECT, le droit s'appliquant à la gestion d'un GECT ayant son siège en France, le recrutement d'une équipe bi ou trinationale par un GECT ayant son siège en France et relevant du régime des établissements publics administratifs.

Dans le contexte de la Présidence française de l'Union européenne, la MOT est également intervenue lors du "Ve séminaire sur la gouvernance locale" à Biarritz en septembre 2008, organisé pour les directeurs généraux des collectivités locales en Europe. Cet événement était consacré aux "bonnes pratiques en matière d'association des collectivités locales aux processus de décision et de mise en œuvre du droit communautaire" (cf. V.1.4.). La MOT a animé un atelier sur l'intérêt du Groupement européen de coopération territoriale (GECT) pour porter les projets transfrontaliers.

I.4 AUTRES PARTENARIATS

I.4.1 Partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

Dans le cadre d'une convention de partenariat signée en juin 2007, la MOT et le CNFPT ont organisé, le 3 décembre 2008, l'un des 26 ateliers des Entretiens territoriaux de Strasbourg qui se sont tenus les 3 et 4 décembre 2008. Animé par la MOT, cet atelier, intitulé "La coopération transfrontalière : des compétences pour construire un projet commun de territoire", a réuni plus de quarante participants, essentiellement des cadres de la fonction publique territoriale. Il a donné un éclairage sur l'actualité de la programmation européenne et des dernières évolutions juridiques nationales et communautaires en matière de coopération transfrontalière. Il a également mis en avant la nécessité d'une action concertée de l'ensemble des acteurs du territoire

[1] *Loi n° 2008-352 du 16 avril 2008 visant à renforcer la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale par la mise en conformité du Code général des collectivités territoriales avec le Règlement communautaire relatif à un Groupement européen de coopération territoriale.*

transfrontalier s'inscrivant dans la construction d'un projet commun de territoire répondant aux attentes de la population.

Enfin, l'ensemble des problématiques soulevées ont été illustrées par des exemples concrets portant sur les trois territoires suivants :
- un espace mixte infra-régional : l'Espace Catalan Transfrontalier,
- une agglomération transfrontalière : la Plateforme transfrontalière West-Vlaanderen/ Flandres-Dunkerque-Côte d'Opale,
- une structure d'ingénierie transfrontalière : l'AGAPE (Agence d'urbanisme de l'agglomération du Pôle européen de Longwy), à la frontière franco-luxembourgeoise.

En 2008, la MOT a également été associée au groupe de travail du Pôle de compétences "Europe" du CNFPT, notamment dans le cadre de la mise à jour des fiches relatives aux métiers Europe du répertoire des métiers territoriaux.

I.4.2 Partenariat avec la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU)

L'année 2008 a permis un rapprochement entre la MOT et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme. Celui-ci s'est concrétisé, suite à une rencontre entre son Président, André ROSSINOT, son Délégué général, Marcel BELLIOT, et l'équipe de la MOT, par l'adhésion de la FNAU au réseau de la MOT.

Dans ce contexte, la MOT a participé aux 29èmes Rencontres de la FNAU qui se sont tenues au Havre en octobre 2008 et au cours desquelles un atelier était consacré aux "espaces transfrontaliers, espaces renégociés".

Enfin, dans le cadre de leur partenariat, la MOT et la FNAU ont réalisé une proposition d'étude en direction de la DIACT portant sur la poursuite des investigations pour un volet transfrontalier de l'Observatoire des territoires, dont un premier volet avait associé, en 2007, deux agences d'urbanisme : l'AGUR de Dunkerque et l'AGAPE de Longwy.

PARTIE II : ASSISTANCE OPERATIONNELLE AUX PROJETS

II.1 EURODISTRICT SAARMOSELLE

En septembre 2007, les partenaires de l'Association Zukunft SaarMoselle Avenir ont confié à la MOT, une mission d'assistance opérationnelle pour la structuration juridique de l'Eurodistrict SaarMoselle. Les partenaires de l'Association souhaitaient pourvoir leur démarche de coopération transfrontalière d'une forme juridique permettant d'aller vers un projet de territoire plus ambitieux.

Au cours de cette mission, des questionnaires ont été envoyés aux techniciens et des entretiens ont ensuite été menés avec les élus des collectivités et structures intercommunales liées à la démarche d'Eurodistrict. Cette mission d'assistance a également donné lieu à six réunions avec les techniciens français et allemands et à deux réunions avec les élus membres de la Commission permanente de l'Association.

L'année 2008 a permis à l'équipe de la MOT :

- de faire la synthèse des principales attentes exprimées lors de ces entretiens, afin de préciser les objectifs et le partenariat du futur Eurodistrict,
- de définir la forme juridique et le lieu du siège administratif du futur Eurodistrict : un GECT ayant son siège en France, qui prendra la suite de l'Association Zukunft SaarMoselle Avenir,
- de rédiger la convention et les statuts, qui, après échanges avec la Préfecture de Région Lorraine et le Ministère de l'Economie du Land de Sarre, ont été présentés aux élus en septembre 2008.

II.2 ESPACE CATALAN TRANSFRONTALIER

Dans le cadre de la structuration de l'Eurodistrict de l'Espace Catalan Transfrontalier, la MOT, désignée par la Généralité de Catalogne et le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, a réalisé, en collaboration avec l'Université de Gérone (Espagne) : le "Livre Blanc de l'Eurodistrict, pour un avenir transfrontalier".

L'objectif de cette étude a été d'accompagner la définition d'une démarche visant au développement d'un bassin de vie transfrontalier entre le Département des Pyrénées-Orientales et les Comarques de la Province de Gérone. Elle a permis d'analyser les potentialités de la coopération transfrontalière et d'élaborer des propositions de mise en œuvre opérationnelle.

Cette étude, qui s'est déroulée d'octobre 2007 à juillet 2008, se divise en trois phases principales.

La première phase a consisté en la réalisation d'un diagnostic transfrontalier complet du territoire : compréhension des points de convergence et différences de part et d'autre de la frontière, fonctionnement des territoires, analyses des flux, approche de la coopération transfrontalière existante, vision réciproque des acteurs de part et d'autre de la frontière.

La deuxième phase a consisté en une analyse des enjeux (découlant des constats de la première phase) et déclinées en vingt projets transfrontaliers. Ceux-ci constitueront un socle d'actions concrètes à mettre en œuvre. Ils répondent aux différents enjeux

identifiés pour le territoire, à savoir : améliorer la connaissance réciproque des acteurs ; favoriser l'émergence d'un bassin de vie transfrontalier à travers la coordination des politiques ; structurer le territoire dans sa gouvernance politique interne.
Ces projets devront prendre en compte la diversité thématique de l'Espace Catalan Transfrontalier que ce soit dans le domaine de l'économie, de l'emploi, de l'agriculture, de l'environnement, des transports publics, du tourisme, de la culture, de la santé, etc.

La dernière phase a été consacrée à la gouvernance du projet de territoire transfrontalier, c'est-à-dire l'organisation du portage de l'Eurodistrict sur le plan politique, technique et juridique.

L'objectif de cette troisième phase a été d'obtenir une vision globale des attentes des représentants politiques des partenaires de part et d'autre de la frontière. Afin de recueillir et analyser leurs positions, la MOT et l'Université de Gérone ont élaboré un questionnaire en français et en catalan.

Le rapport relatif à la troisième phase a été présenté aux partenaires de l'Espace Catalan Transfrontalier à Perpignan en juillet 2008. Lors de cette réunion, ces derniers se sont positionnés en faveur de la création d'un Groupement européen de coopération territoriale (GECT).

Les conclusions de l'étude finale ont été présentées le 21 novembre 2008 à Gérone, à l'occasion du Comité de pilotage politique de l'Eurodistrict. A l'issue de cette réunion, les élus représentants du Conseil Général des Pyrénées-Orientales et de la Généralité de Catalogne ont confirmé au nom de tous les élus présents leur volonté de doter, d'ici la fin 2009, l'Eurodistrict d'une structure juridique commune, sous la forme d'un Groupement européen de coopération territoriale (GECT). Les partenaires ont exprimé le souhait de faire appel à la MOT dans cette perspective.

Une proposition d'assistance juridique relative à l'élaboration des statuts de l'Eurodistrict de l'Espace Catalan Transfrontalier dans le cadre d'un GECT a ainsi été lancée en janvier 2009 (cf. II.4.3).

II.3 EUROREGION "ALPES-MEDITERRANEE"

En novembre 2006, les Présidents des Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Piémont, Vallée d'Aoste, Ligurie et Rhône-Alpes ont approuvé la constitution d'une Eurorégion "Alpes Méditerranée". Elle définit les contours d'une communauté d'intérêts consacrant des décennies de coopération économique et humaine.

Les mêmes acteurs ont signé un protocole d'entente de l'Eurorégion "Alpes-Méditerranée" en juillet 2007. Ils ont ainsi affirmé leur volonté commune de concentrer leurs actions sur des thématiques dont l'enjeu est capital pour leurs territoires : accessibilité et transports, innovation et recherche, environnement et prévention des risques, culture et tourisme, éducation et formation.

Une présidence tournante a été constituée. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) a pris la présidence au premier semestre 2008. Dans ce cadre, la Région a lancé un appel d'offre, remporté par la MOT, relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette mission d'assistance, réalisée en juin et décembre 2008, a porté :

- d'une part sur l'appui juridique et technique à la constitution du GECT de l'Eurorégion "Alpes-Méditerranée" entre les Régions PACA, Rhône-Alpes, Piémont, Ligurie et Vallée d'Aoste,

- d'autre part sur une étude de contexte type AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) pré-opérationnelle pour les thématiques des groupes de travail de l'Eurorégion "Alpes-Méditerranée".

Le GECT sera le socle juridique de l'Eurorégion. La MOT, assistée par le Professeur Sergio Foà de l'Université de Turin, a rédigé en lien avec les Régions une première version des statuts de l'Eurorégion présentée aux Présidents des cinq Régions le 11 octobre 2008. Ceux-ci ont validé les statuts du GECT et notamment l'existence d'un bureau de représentation de l'Eurorégion à Bruxelles.

L'étude AFOM, achevée en décembre 2008, permet aux cinq Régions d'avoir une meilleure compréhension, les unes par rapport aux autres, de leurs atouts et faiblesses, de leurs compétences respectives, de leurs opportunités et de leurs capacités à travailler ensemble sur les thématiques suivantes : culture et tourisme, accessibilité et transports, innovation et recherche, environnement, développement durable et prévention des risques, éducation et formation.

L'étude AFOM permet la définition d'un état des lieux et propose une stratégie de développement de projets partenariaux.

II.4 DOSSIERS EN PREPARATION

II.4.1 Les transports dans l'Eurodistrict SaarMoselle

En 2008, la Communauté d'agglomération "Sarreguemines Confluences" a lancé un appel d'offre pour le compte des partenaires français et sarrois de la démarche de coopération métropolitaine transfrontalière "Métropole Saarbrücken Moselle Est" créée en 2004 dans le cadre de l'appel à projet de la DIACT.

Cet appel d'offre, auquel la MOT a répondu, porte sur les transports collectifs. Un premier lot concerne une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la constitution d'un organe de coopération.

L'objectif de cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est de mener une démarche réflexive entre tous les transporteurs et les autorités organisatrices du territoire sarrois-mosellan et des négociations entre les pouvoirs publics pour permettre une mise en cohérence des réseaux actuels et pour formaliser les modes de coopération entre tous ces acteurs du transport.

Cette mission d'assistance comporte deux aspects :
- Premier aspect : un organe de coopération entre les différentes autorités organisatrices françaises afin de permettre une mise en cohérence des réseaux actuels, et définir un interlocuteur unique, sinon privilégié, pour tout ce qui concerne les liaisons transfrontalières.
- Deuxième aspect : un organe de coopération entre les différents acteurs des réseaux sarrois et mosellans afin de faciliter la création, la gestion et le financement de liaisons transfrontalières.

Pour chacun de ces aspects, la mission d'assistance comprend trois missions :
- une mission de nature "politique" : animation et démarche permettant la mobilisation des acteurs des transports concernés,
- une mission de nature technique : construction juridique et financière de ces organes,

- une mission transversale d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour veiller au bon déroulement des deux premières missions.

L'offre de la MOT a été présentée en association avec un prestataire extérieur allemand spécialisé dans les questions des transports publics, KCW GmbH, et un prestataire extérieur français, un cabinet d'avocat spécialisé dans le domaine des transports publics, le Cabinet CLOIX & MENDES-GIL.
En décembre 2008, cette offre a été retenue pour une phase d'audition devant les élus en février 2009.

II.4.2 CCI transfrontalière Bayonne San Sebastian

Courant 2008, des contacts ont été pris avec les représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Bayonne Pays-Basque et du Gipuzkoa (Communauté autonome du Pays basque, Espagne) concernant la possibilité de créer un GECT afin de formaliser une CCI transfrontalière.
Une demande de cofinancement au titre du FEDER a été déposée par les deux CCI auprès de l'autorité de gestion du programme objectif 3 France-Espagne afin de permettre, en 2009, le lancement d'un appel d'offre portant sur la réalisation d'une mission d'expertise sur la constitution de ce GECT.

II.4.3 GECT de l'Espace Catalan Transfrontalier

Suite à la mission réalisée par la MOT ayant conduit à la rédaction du Livre Blanc de l'Eurodistrict Catalan transfrontalier (cf. II.2), les partenaires de cet Eurodistrict souhaitent lancer en 2009 un appel d'offre portant sur la rédaction des statuts et l'accompagnement de la création d'un GECT pour porter leur démarche transfrontalière.

II.4.4 Tramway franco-genevois

Fin 2008, des contacts ont été pris avec la Communauté d'agglomération "Annemasse Agglo" concernant une expertise juridique sur le montage opérationnel du prolongement du tramway de Genève sur le territoire français. Cette expertise pourrait être réalisée au premier semestre 2009.

II.4.5 Exposition internationale d'architecture, Eurodistrict Trinational de Bâle

L'Eurodistrict Trinational de Bâle est en charge de la mise en œuvre du projet d'exposition internationale d'architecture 2009-2020. Il s'agit de la première exposition internationale d'architecture qui soit transfrontalière. Une rencontre entre l'ETB et la MOT a été organisée afin d'envisager des possibilités de collaboration sur ce projet.

PARTIE III : COMMUNICATION ET MISE EN RESEAU

III.1 COMMUNICATION

La MOT dispose de nombreux outils de communication : une newsletter mensuelle, une lettre d'information trimestrielle, des cahiers thématiques, un site Internet… Afin d'être diffusés le plus largement en Europe, ces outils sont systématiquement traduits en plusieurs langues.

III.1.1 Newsletter "L'actualité transfrontalière"

La MOT publie une newsletter mensuelle consacrée à l'actualité de la coopération transfrontalière. Celle-ci est envoyée par voie électronique à l'ensemble des membres du réseau, aux partenaires de la MOT et de l'EUROMOT ainsi qu'à une large liste de diffusion européenne. Elle est éditée en anglais et en français pour chaque numéro ainsi que dans une troisième langue européenne (allemand, espagnol, italien ou néerlandais).

Cet outil de communication a pour fonction de traiter en priorité des sujets intéressant les acteurs transfrontaliers et d'informer sur l'actualité récente de la coopération transfrontalière, des événements et des actualités du réseau. Concernant le choix des articles, une place privilégiée est consacrée aux membres de la MOT.

En 2008, la MOT a édité neuf numéros de la newsletter :

- **"L'actualité transfrontalière" n°37**, janvier 2008, en français, anglais et espagnol : "Avancée pour le projet d'agglomération franco-valdo-genevois", "Les enjeux fonciers sur les littoraux basque et catalan", "Atlas de la coopération transfrontalière"…

- **"L'actualité transfrontalière" n°38**, février 2008, en français, anglais et néerlandais : "Création du premier GECT en Europe", "Transposition du GECT dans la loi française", "Le programme ESPON - ORATE"…

- **"L'actualité transfrontalière" n°39**, mars 2008, en français, anglais et allemand : "Pamina : 20 ans de coopération transfrontalière en 2008", "Accord transfrontalier entre Kiev et Varsovie", "L'adoption des programmes opérationnels transfrontaliers"…

- **"L'actualité transfrontalière" n°40**, avril 2008, en français et anglais : "Une association au service des frontaliers", "Premier comité politique de l'EUROMOT", "Le Manifeste pour la coopération transfrontalière en Europe"…

- **"L'actualité transfrontalière" n°41**, mai 2008, en français et anglais : "Rép. d'Irlande/Irlande du Nord – Naissance d'un centre pour la coopération", "Un projet URBACT pour le transfrontalier", "Développer la coopération transfrontalière dans les Balkans"…

- **"L'actualité transfrontalière" n°42**, juin/juillet 2008, en français, anglais, italien et néerlandais : "Euregio Meuse-Rhin - 'Ensemble dans la diversité', défi de l'Euregio", "La coopération entre deux parcs français et italien", "Les actions de l'EUROMOT en 2008"…

- **"L'actualité transfrontalière" n°43**, septembre 2008, en français, anglais et espagnol : "Vers une CCI transfrontalière au Pays basque", "Coopération transfrontalière et Présidence française", "Le commerce dans les territoires transfrontaliers"…

- **"L'actualité transfrontalière" n°44**, octobre 2008, en français, anglais et allemand : "Promouvoir des outils de gouvernance innovants pour les agglomérations transfrontalières", "L'Europe de la santé au service des patients", "La cohésion territoriale au cœur de la Présidence française de l'UE"…

- **"L'actualité transfrontalière" n°45**, novembre/décembre 2008, en français, anglais et espagnol : "Lancement à Strasbourg du projet URBACT 'EGTC' sur les agglomérations transfrontalières", "Un collège catalan dans les Pyrénées-Orientales", "L'Espace Catalan Transfrontalier : un projet ambitieux et concret"…

III.1.2 Lettre "Espaces transfrontaliers"

Les lettres d'information "Espaces transfrontaliers" approfondissent un thème d'actualité sur la coopération transfrontalière et informent sur les faits marquants de l'association. Elles sont imprimées à 9000 exemplaires en français et en anglais et font l'objet d'une diffusion à l'échelle européenne.

La **lettre "Espaces transfrontaliers" n°25** a été publiée en février 2008, avec comme sommaire :
- Editorial signé par Luis Filipe Menezes, Président d'Eixo Atlántico
- Premières réunions pour l'EUROMOT
- DOSSIER : "La coopération transfrontalière : construire l'Europe dans ses territoires"
- Réédition de l'Atlas de la coopération transfrontalière
- Plateforme West-Vlaanderen - Flandre occidentale - Côte d'Opale : vers un Groupement européen de coopération territoriale
- Chantiers opérationnels de la MOT
- Agenda

III.1.3 Cahier de la MOT sur le GECT

La MOT a publié la septième édition de ses "Cahiers de la MOT" en mai 2008 sur le sujet du Groupement européen de coopération territoriale (GECT). Ce numéro a été imprimé en français et en anglais à 11 000 exemplaires (7000 français et 4000 anglais).

D'une vingtaine de pages, il constitue un outil pratique pour les porteurs de projet, il met en perspective le nouvel outil par rapport à l'ensemble des cadres et outils existants et présente les avancées et les spécificités du GECT.

Le sommaire du Cahier est le suivant :
- Editorial signé par Jan OLBRYCHT, Député européen, Vice-président de la Commission du développement régional, Rapporteur du Parlement européen sur le règlement créant le GECT
- "De la Convention-cadre de Madrid au GECT"
- Carte : la mise en œuvre de la Convention-cadre de Madrid et de ses deux protocoles additionnels
- "Les apports du GECT à la coopération territoriale"
- Tableau : le GECT et les autres outils de la coopération transfrontalière utilisés aux frontières européennes

- "Le GECT en pratique"
- "Expériences de terrain" : l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (FR/BE), l'Eurorégion Pro Europa Viadrina (DE/PL), l'Hôpital transfrontalier de Cerdagne et Capcir (FR/ES), le projet MATRIOSCA Adria-Alpe-Pannonia (AU/IT/HU/SI/HR/YU)
- Bibliographie

Cette publication a fait l'objet d'une diffusion spécifique à l'échelle européenne.

III.1.4 Site Internet et évolution

Depuis sa création en septembre 2002, le site Internet de la MOT, www.espaces-transfrontaliers.eu, est devenu un site de référence sur la coopération transfrontalière.

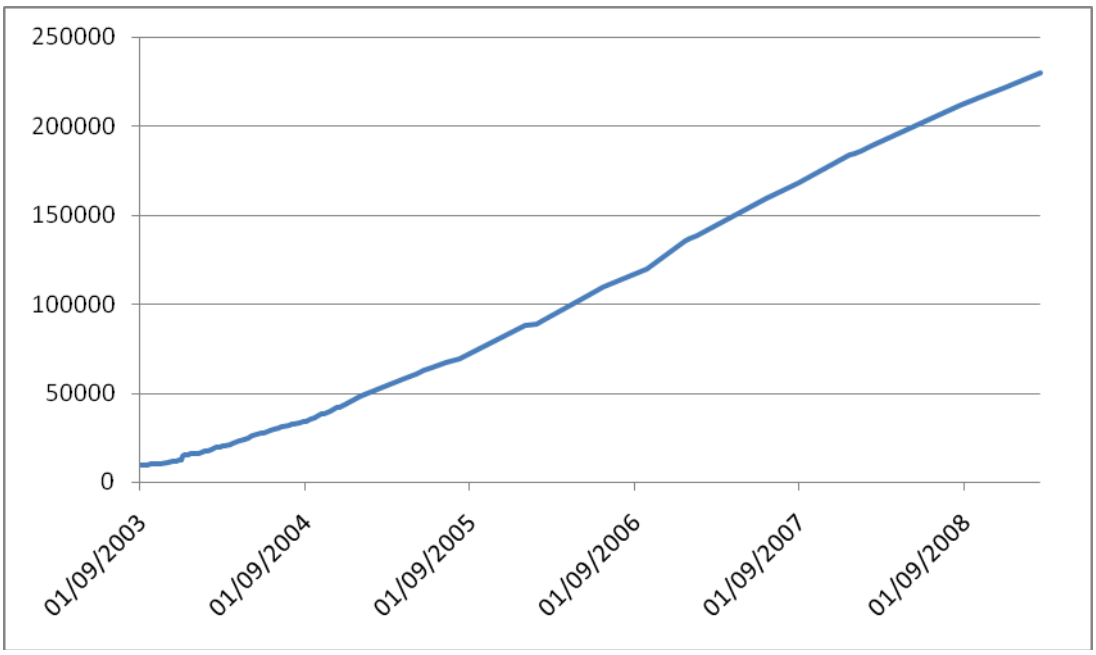

Evolution du nombre de visiteurs sur le site
www.espaces-transfrontaliers.eu entre 2003 et 2008.

Le nombre de visiteurs sur le site est passé de 184 596 au 1er janvier 2008 à 224 514 au 1er janvier 2009. Ceci représente environ 3400 visites mensuelles.
Le site comprend une version française, une version anglaise et des versions allemande, espagnole et italienne.

La version française comprend de nombreuses bases de données : territoires, thèmes, projets transfrontaliers, documentation, fonds cartographique et juridique, programmes Interreg, liens… Une rubrique est consacrée plus spécifiquement à la MOT et à ses activités et productions.

La version anglaise se compose d'une base de données de projets transfrontaliers, d'articles d'actualités (issus des articles des newsletters), de nombreuses publications sur la coopération transfrontalière, d'une rubrique de liens et d'une présentation de la MOT.

Les versions allemande, espagnole et italienne comprennent pour leur part un centre de ressources avec des articles d'actualité, des publications sur la coopération transfrontalière, une rubrique de liens et une présentation de la MOT.

L'année 2008 aura permis d'entamer largement l'évolution de ce site. La mise en ligne d'une nouvelle version est ainsi prévue pour le premier semestre 2009. Parmi les évolutions, sont prévues : la création de newsletters électroniques ("L'actualité transfrontalière") avec abonnement en ligne dans les différentes langues du site, l'évolution du centre de ressources documentaire, la création d'une nouvelle rubrique consacrée au réseau de la MOT (présentation de chaque adhérent), la création d'un Extranet réservé aux adhérents (cf. III.2.4), etc.

III.1.5 Atlas de la coopération transfrontalière

Réédité en décembre 2007 en 2000 exemplaires, l'Atlas de la coopération transfrontalière publié par la MOT a été diffusé en janvier 2008 à une liste de diffusion ciblée.

Cet ouvrage regroupe près de cent cartes qui donnent à voir les dynamiques à l'œuvre sur l'ensemble des territoires transfrontaliers entre la France et ses neuf pays voisins. Il constitue un document de référence inédit dans lequel sont analysés les principaux thèmes de la coopération transfrontalière.

L'ensemble des cartes ont également été mises en ligne début 2008 sur le site Internet, dans la rubrique "Fonds cartographique".

III.1.6 Actes du colloque "Les Territoires transfrontaliers : l'Europe au quotidien"

Les Actes des Rencontres européennes "Les territoires transfrontaliers : l'Europe au quotidien" organisées par la MOT en novembre 2007 ont été publiées en 2008 en trois langues (français, anglais et allemand). Ces Actes ont fait l'objet d'une diffusion à l'ensemble des participants, mais également à un public élargi, dans le cadre du réseau européen de l'EUROMOT. Ces documents ont également été mis en ligne sur le site de la MOT. Leur production a fait l'objet d'un partenariat avec le service "Communication" de la "Direction du Développement territorial" de la Caisse des Dépôts.

III.2 DEVELOPPEMENT DES PUBLICATIONS DEDIEES AUX ADHERENTS

Afin de développer l'information au sein de son réseau, la MOT a développé les services et publications qu'elle diffuse spécifiquement à ses adhérents.

III.2.1 Les études

Les études récentes de la MOT sont diffusées, après accord du commanditaire, dans le cadre du réseau sur simple demande. Elles font régulièrement l'objet d'articles et de communiqués afin d'informer sur leur publication.

III.2.2 Les communiqués aux adhérents

Afin d'informer les adhérents de façon régulière sur l'actualité du réseau et de la coopération transfrontalière, la MOT diffuse depuis le début de l'année 2008 des "communiqués aux adhérents".

En 2008, onze communiqués ont été diffusés :

- Communiqué n°1, janvier 2008 : Création de l'EUROMOT - Une étape décisive dans la construction de l'Europe au quotidien
- Communiqué n°2, janvier 2008 : Etape décisive dans la mise en oeuvre du Groupement européen de coopération territoriale (GECT)
- Communiqué n°3, février 2008 : Adaptation du règlement communautaire relatif au GECT en France : dispositions votées en 1ère lecture à l'Assemblée Nationale le 29 janvier 2008 et premiers GECT
- Communiqué n°4, avril 2008 : Adaptation en droit français du règlement créant le GECT - Le nouvel outil européen de la coopération territoriale 2007/2013
- Communiqué n°5, avril 2008 : Premier Comité politique de l'EUROMOT, réseau européen d'autorités locales transfrontalières, à Lille le 11 avril 2008
- Communiqué n°6, mai 2008 : La MOT chef de file du projet URBACT "EGTC" ("Expertising Governance for Transfrontier Conurbations")
- Communiqué n°7, mai 2008 : Assemblée générale de la MOT et conférence-débat, les 28 et 29 mai 2008 - La MOT élit son nouveau president
- Communiqué n°8, juin 2008 : Michel DELEBARRE succède à Pierre MAUROY à la présidence de la Mission Opérationnelle Transfrontalière
- Communiqué n°9, octobre 2008 : La MOT chef de file du projet "EGTC" ("*Expertising* Governance for Transfrontier Conurbations") – Conférence de lancement le 19 novembre à Strasbourg
- Communiqué n°10, novembre 2008 : Projet "EGTC" - Les agglomérations transfrontalières se mettent en réseau à une échelle européenne
- Communiqué n°11, décembre 2008 : L'Espace Catalan Transfrontalier, étude de la MOT

III.2.3 Les revues de presse

La MOT diffuse deux revues de presse par mois à l'ensemble de ses adhérents, par e-mail. Ces revues de presse donnent un éclairage approfondi de l'actualité de la coopération transfrontalière sur les frontières françaises ainsi que des événements majeurs au niveau de l'Union européenne.

III.2.4 Préparation d'un Extranet

Dans le cadre de l'évolution du site Internet engagé en 2008, un Extranet réservé aux adhérents est en préparation. Accessible depuis le site de la MOT avec un mot de passe, il permettra de faciliter les échanges et la diffusion d'informations au sein du réseau.

L'Extranet mettra à la disposition des adhérents : les documents relatifs aux instances et activités de la MOT, un agenda, les revues de presse avec mise en place d'un moteur de recherche (qui permettra d'archiver chaque article selon différents critères : thèmes, territoires, date…), un centre de ressources enrichi (études de la MOT, documents relatifs aux séminaires, analyses juridiques…), etc.

III.3 CONFERENCES

III.3.1 Conférence-débat sur la mise en œuvre de l'EUROMOT

La conférence-débat du mercredi 28 mai 2008 à Saarbrücken a porté sur le thème "La mise en œuvre de l'EUROMOT, réseau européen d'autorités locales transfrontalières", réseau qui a été lancé lors des Rencontres des 8 et 9 novembre 2007 à Lille. L'ensemble des échanges de la Conférence-débat ont été traduits en français, anglais et allemand.

Après une ouverture par Charlotte BRITZ, Maire de Saarbrücken et Vice-présidente de l'Association Zukunft SaarMoselle Avenir, les échanges ont été organisés autour de deux séquences :

- Une première table ronde, animée par Hans-Günther CLEV, Expert sur la coopération transfrontalière, a réuni les représentants des trois réseaux de l'EUROMOT (pour la MOT : Pierre MAUROY, Président de la MOT et de l'EUROMOT, pour Eixo Atlántico : Xoan VAZQUEZ MAO, Secrétaire général d'Eixo Atlántico et Vice-président du Comité exécutif de l'EUROMOT et pour City Twins : Klaus BALDAUF, Délégué à la coopération internationale de la Ville de Francfort/Oder (D) et Vice-président du Comité exécutif de l'EUROMOT).

- Une deuxième séquence a été l'occasion de présenter l'alliance stratégique signée à Lille, le 8 novembre 2007, entre l'EUROMOT et l'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE). Cette alliance a été présentée par Martín GUILLERMO-RAMIREZ, Secrétaire général de l'ARFE.

Lors des débats avec la salle les membres du réseau de la MOT ont pu échanger avec les représentants des trois réseaux ainsi qu'avec l'ARFE afin de mieux comprendre l'ouverture européenne de la MOT et les objectifs de l'EUROMOT.

III.3.2 Conférence de lancement du projet URBACT "EGTC"

Dans le cadre du projet URBACT "EGTC" sur la gouvernance des agglomerations transfrontalières en Europe et pour lequel la MOT est chef de file (voir V.3), une conference de lancement a été organisée à Strasbourg le 19 novembre 2008 au Parlement européen, en lien avec la Communauté Urbaine de Strasbourg, partenaire du projet.

Cent quarante participants issus de quinze pays en Europe ont participé à cette conférence. Celle-ci a permis de mettre en avant les objectifs et les résultats espérés du projet et de présenter les attentes de chaque partenaire. La conférence a été ouverte par Michel DELEBARRE, Président de la MOT, et Nawel RAFIK-ELMRINI, Adjointe au Maire de Strasbourg et Conseillère communautaire de la Communauté Urbaine de Strasbourg. La conférence de presse a été présidée par Roland RIES, Maire de Strasbourg et Vice-président de la Communauté Urbaine de Strasbourg, et la clôture des échanges a été

faire par Alain LAMASSOURE, Député européen, Vice-président de la MOT et Secrétaire de l'EUROMOT.

III.4 INFORMATION ET FORMATION

III.4.1 Diffusion d'informations au réseau

Tout au long de l'année l'équipe de la Mission Opérationnelle Transfrontalière s'est tenue à la disposition de ses adhérents et partenaires, et plus généralement de toute personne qui en a fait la demande (généralement chercheurs, étudiants ou cabinets d'études), afin d'informer et de diffuser de l'information sur la coopération transfrontalière.

Ces informations se font le plus souvent sous la forme d'envois de documentation ou de réponses à des demandes précises (informations par exemple sur le GECT ou sur les territoires transfrontaliers dans la programmation européenne 2007-2013).

La MOT étant, d'année en année, mieux connue et mieux identifiée, ces demandes ne cessent d'augmenter. Afin de les limiter, l'ensemble des publications est régulièrement mis en ligne sur le site Internet.

III.4.2 Intervention dans des universités, colloques et formations

L'équipe de la MOT est également très sollicitée pour participer à des formations, des séminaires ou des colloques. Elle intervient généralement comme expert de référence pour expliquer les enjeux de la coopération transfrontalière, présenter le résultat de ses travaux, faire le point sur l'Objectif 3 de "Coopération territoriale européenne", le GECT, l'EUROMOT, etc.

L'annexe 4 (page 61) présente quelques unes de ces interventions.

PARTIE IV : AIDE A LA DEFINITION DE STRATEGIES D'ENSEMBLE

IV.1 VOLET TRANSFRONTALIER DE L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES (DIACT) – PHASE 3

La DIACT a confié en novembre 2006 à la MOT un travail expérimental pour l'introduction d'un volet transfrontalier dans son "Observatoire des territoires". Ce travail part du constat de l'absence d'indicateurs stratégiques pertinents pour les territoires transfrontaliers et de ses conséquences en matière de "non prise en compte" de ces espaces dans les politiques publiques et européennes.

Il s'est agi dans une première étape de définir les principales thématiques qui permettent de donner à voir le fonctionnement conjoint ou séparé des espaces transfrontaliers en général et des territoires urbains en particulier. Cette première phase s'est également accompagnée du choix de trois sites expérimentaux, sélectionnés pour leur degré d'avancement et d'expérience en matière d'observation transfrontalière, et de l'analyse de leur démarche et de leur méthode. Les sites retenus étaient la métropole transfrontalière franco-valdo-genevoise, le PED de Longwy et la Plateforme transfrontalière de Dunkerque.

La deuxième phase de cette étude a permis de proposer, en accord avec les INSEE régionaux, les partenaires des pays voisins concernés et les acteurs impliqués au sein des sites, toute une série d'indicateurs essentiels pour une bonne observation des territoires transfrontaliers. Un travail cartographique en partenariat avec l'Université de Metz a été réalisé au premier trimestre 2008 sur la base d'un nombre plus sélectif d'indicateurs transfrontaliers et déclinés à la même échelle pour les trois sites.

Sur la base de ces travaux, il s'agira en 2009 de passer d'un mode expérimental et exploratoire à une généralisation impliquant de nombreux sites sur les frontières françaises.

IV.2 GUIDE PRATIQUE OPERATIONNEL ET FINANCIER (CDC)

La Caisse des dépôts et consignations a confié en 2008 à la MOT la réalisation d'un "Guide pratique opérationnel et financier à destination des porteurs de projets transfrontaliers aux frontières françaises". Ce vade-mecum de 160 pages se destine aux acteurs de la coopération transfrontalière afin de faciliter le fonctionnement et la gestion de leurs projets, au travers de conventions ou de structures communes de coopération transfrontalière. Il aborde des questions inédites comme l'application des règles de la commande publique en transfrontalier, le paiement de la TVA ou les partenariats publics-privés.

Ce guide comporte dix chapitres. Le premier présente des exemples de projets transfrontaliers et rappelle les paramètres opérationnels et juridiques à prendre en compte avant de formaliser l'engagement des partenaires du projet. Le deuxième chapitre permet d'avoir un aperçu du cadre juridique et opérationnel de la coopération transfrontalière, frontière par frontière et outil par outil. Le troisième chapitre rappelle que la pratique de la coopération transfrontalière n'exonère pas les acteurs locaux du

respect des principes de la "commande publique" s'appliquant à l'ensemble des contrats qu'ils passent afin de faire face à leur besoin de fournitures, travaux ou services.

Les chapitres quatre à neuf détaillent les différents outils utilisables en fonction du type de projet transfrontalier envisagé : projet avec ou sans investissement, réalisé via une convention de coopération transfrontalière, un organisme de droit public transfrontalier, sous forme d'une entreprise publique locale transfrontalière à capital mixte public/privé ou via un organisme de droit privé transfrontalier sans but lucratif. Chacun de ces chapitres comprend quatre fiches dédiées aux thèmes suivants :
1) pour quels types de projet utiliser cet outil,
2) la création de l'outil,
3) sa mise en œuvre/son fonctionnement,
4) pour les organismes dotés de la personnalité juridique, le cas du retrait d'un partenaire ou de la dissolution de l'organisme.

Le chapitre dix conclut le guide avec des fiches et tableaux de synthèse.

La MOT et la CDC envisagent la diffusion de ce guide en 2009 aux acteurs de la coopération transfrontalière aux frontières françaises (réseau de la MOT et de la CDC), sous la forme d'un "document de travail" afin de recueillir leurs observations. L'objectif est d'éditer une version définitive du guide à l'automne 2009.

IV.3 RAPPORT "LE TRANSFRONTALIER, UNE OPPORTUNITE POUR LES AGGLOMERATIONS ET LES TERRITOIRES : ASSURER LA CONCURRENCE ET DEVELOPPER LA COHESION" (DIACT/CDC)

Par courrier du 27 avril 2007, les Ministres des Affaires étrangères et européennes, des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer et le Ministre délégué à l'Aménagement du territoire ont confié une double mission au Préfet Gérard LEMAIRE. La première concernait le projet Belval (le rapport a été remis en juillet 2007) et la seconde lui confiait une mission d'expertise sur l'"environnement concurrentiel et la coopération transfrontalière". Cette mission devait s'attacher à analyser l'"impact des mécanismes concurrentiels sur le développement des projets transfrontaliers". Elle visait également à formuler des "recommandations sur des mesures d'accompagnement à mettre en œuvre par l'Etat et les collectivités territoriales".

Le champ très vaste de la mission (le potentiel du développement des projets transfrontaliers face à la concurrence économique) a appelé des investigations poussées. La DIACT, chargée d'assister le préfet LEMAIRE dans la conduite de sa mission, a, à cet effet, confié à la MOT une mission de soutien logistique et d'assistance en ressources humaines pour cette étude.

Cette mission devait initialement porter sur la rédaction d'un questionnaire, la synthèse des réponses et documents fournis et l'aide à la rédaction du rapport final, ainsi qu'une préparation des entretiens de terrains menés par le Préfet Gérard LEMAIRE. La réalisation de la mission a amené la MOT, par sa connaissance des territoires, des acteurs et des enjeux, à s'investir très au-delà des missions initialement fixées.

La MOT a préparé et accompagné le Préfet dans ses nombreux déplacements. Elle a mis en perspective l'ensemble des données recueillies via un travail analytique et cartographique figurant dans le rapport, travail qui a débouché sur la formulation de recommandations.

Plus qu'un travail d'assistance, la réalisation de cette mission a donné lieu à un réel travail d'échange et de réflexion avec le Préfet Gérard LEMAIRE pour traiter de manière synthétique les données recueillies et élaborer des propositions pertinentes.

Neuf territoires d'étude ont été retenus : la Métropole Côte d'Azur, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, le Sillon lorrain, l'Aire métropolitaine de Lille, la Métropole franco-valdo-genevoise, Saarbrücken-Moselle Est, la Région métropolitaine Côte d'Opale-Flandre occidentale belge, le Réseau Métropolitain Rhin-Rhône (incluant l'Eurodistrict Trinational de Bâle) et l'Eurocité basque Bayonne San Sebastian.

Les investigations ont porté sur trois axes :

- approche en terme d'offre territoriale aux entreprises (attractivité, accessibilité, niveau des impôts et taxes, enseignement supérieur, centres de recherche, disponibilités foncières),
- approche en termes de marché de l'emploi et de formation professionnelle (fonctionnement des bassins d'emploi, fluidité du marché du travail, gestion prévisionnelle et financement de la formation, partenariats EURES),
- impact sur les territoires transfrontaliers des accords fiscaux existants et de leurs évolutions en cours ; ou en l'absence de tels accords, opportunité d'en établir.

Le rapport, remis fin 2008 au Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire et au Ministère des Affaires étrangères, pourrait faire l'objet d'une publication en 2009.

PARTIE V : ACTIVITES EUROPEENNES

V.1 LANCEMENT ET ACTIVITES DE L'EUROMOT – RESEAU EUROPEEN D'AUTORITES LOCALES TRANSFRONTALIERES

V.1.1 Les instances et le partenariat

L'EUROMOT, réseau européen d'autorités locales transfrontalières, a été officiellement lancée le 8 novembre 2007 à Lille lors des Rencontres européennes "Les territoires transfrontaliers : l'Europe au quotidien". Une convention de coopération a été signée entre la MOT, Eixo Atlántico, réseau de villes frontalières impliquant le Nord Portugal et la Galice en Espagne, et City Twins, réseau de villes jumelles impliquant l'Allemagne, la Pologne, l'Estonie, la Lettonie, la Suède, la Finlande et la Russie.

L'EUROMOT a pour vocation de former un outil de dialogue entre les autorités locales transfrontalières, les Etats et les institutions européennes. Ses activités concerneront l'assistance opérationnelle aux projets, les études, la formation et la recherche en matière de coopération transfrontalière, la mise en réseau et l'interface du niveau local au niveau européen. Les langues de travail sont le français et l'anglais.

Le Comité politique de l'EUROMOT est composé d'un président : Pierre MAUROY, Président de la MOT (jusqu'au 29 mai 2008), et de deux vice-présidents: Luís Filipe MENEZES, Président d'Eixo Atlántico et Joachim PAULICK, Maire de Görlitz (Allemagne), Représentant le réseau City Twins. Un secrétaire, Alain LAMASSOURE, Député européen et Vice-président de la MOT complète ce dispositif. Une réunion du comité politique s'est tenue le 11 avril 2008 à Lille.

Le Comité exécutif a pour mission de définir un plan stratégique à trois ans devant permettre la mise en œuvre opérationnelle des objectifs fixés par la convention. Il vise également à définir les modes de fonctionnement et d'organisation de la structure EUROMOT. La réalisation de ces objectifs passera notamment par le biais de programmes européens. Cinq réunions du Comité exécutif se sont tenues les 8 janvier, 20 février, 10 avril, 3 septembre et 7 octobre. 2008.

A l'occasion des Rencontres européennes de novembre 2007, une alliance stratégique a également été signée entre l'EUROMOT et l'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE). Cette alliance permet de couvrir les différentes échelles de coopération, locales et régionales. Durant l'année 2008 plusieurs échanges entre l'EUROMOT et l'ARFE ont eu lieu.

V.1.2 Première publication de l'EUROMOT : le "Manifeste pour la coopération transfrontalière en Europe"

Adopté le 11 avril 2008 par le premier Comité politique de l'EUROMOT en tant que première publication de l'EUROMOT, le "Manifeste pour la coopération transfrontalière en Europe" a été édité en avril 2008 en français, anglais et allemand.

Issu des travaux des Rencontres européennes de novembre 2007, cet ouvrage regroupe des recommandations concrètes pour faire avancer la coopération transfrontalière en

Europe. Il a été adressé officiellement aux autorités nationales et européennes, et plus particulièrement dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne.

Ce document stratégique a été préparé pendant un an par des groupes de travail spécialisés, issus de l'ensemble des frontières européennes qui ont mis en exergue, thème par thème, les enjeux et les projets de la coopération en Europe afin de parvenir à des recommandations opérationnelles. Ces recommandations concernent les douze thèmes suivants : les territoires transfrontaliers, les agglomérations, les territoires ruraux et naturels, la coopération maritime, le développement économique, l'emploi et la formation, la santé, l'environnement, les transports, la culture, les outils juridiques et la formation.

Douze recommandations emblématiques

Les territoires transfrontaliers
Favoriser la création d'observatoires statistiques locaux à l'échelle du territoire transfrontalier et les mettre en réseau.

Les agglomérations transfrontalières
Faire des agglomérations transfrontalières des lieux de convergence des politiques nationales et européennes dans le cadre des démarches stratégiques européennes et les mettre en réseau au niveau européen.

Les territoires ruraux et naturels transfrontaliers
Organiser la gouvernance des territoires ruraux et espaces naturels transfrontaliers de manière à gérer la biodiversité, les ressources naturelles à l'échelle transfrontalière et à développer les activités humaines notamment par la mutualisation des services publics.

La coopération maritime
Développer une assistance à la définition et à la mise en œuvre de projets communs de coopération maritime de proximité.

Le développement économique
Favoriser la création d'agences de développement transfrontalières impliquant autorités locales, entreprises et centres de recherche.

L'emploi et la formation
Développer le dispositif des EURES-T (regroupant employeurs, syndicats et services publics de l'emploi) sur l'ensemble des frontières intérieures de l'Union pour accompagner la mobilité des travailleurs et favoriser le développement des entreprises dans les bassins de vie transfrontaliers.

La santé
Contribuer à faire émerger de véritables communautés de santé transfrontalières, intégrées aux projets de territoires transfrontaliers.

L'environnement
Favoriser la gestion en commun de l'environnement transfrontalier en matière de pollution, de déchets, de prévention des risques naturels et technologiques (inondations, incendies, qualité des eaux…).

Les transports collectifs
Organiser le dialogue et la gouvernance transfrontalière des transports transfrontaliers de proximité, en faire reconnaître les enjeux et la nécessité de financements aux niveau local, national et européen.

La culture et l'intégration territoriale
Favoriser l'émergence de plates-formes légères de coopération culturelle transfrontalière qui puissent associer collectivités publiques et acteurs concernés de manière à mettre en œuvre des programmes d'actions culturelles, composants à part entière du projet de territoire.

Les outils juridiques de la coopération
Développer l'assistance opérationnelle au montage de projets transfrontaliers et en particulier aux structures de gouvernance de projets de territoire transfrontalier et mettre en réseau leurs utilisateurs pour favoriser l'échange de bonnes pratiques et le transfert de savoir-faire.

La formation aux métiers du transfrontalier
Promouvoir la création et le développement d'organismes de formation et de conseil de type "Euro-Institut" et les mettre en réseau pour notamment créer un label "EUROMOT" permettant d'attester la qualité des formations en et sur le transfrontalier.

V.1.3 Rencontre entre Michel DELEBARRE et Danuta HÜBNER

Suite à la publication du "Manifeste pour la coopération transfrontalière en Europe", Michel DELEBARRE, Président de la MOT, a rencontré, au nom de l'EUROMOT, Danuta HÜBNER, Commissaire européenne chargée de la coopération régionale. Cette rencontre a eu lieu le 31 octobre 2008 lors de la Conférence sur la cohésion territoriale et l'avenir de la politique de cohésion qui a été organisée à Paris dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne.

L'objectif de cette rencontre était de discuter d'une coopération future entre l'EUROMOT et la Commission européenne sur l'ensemble des questions liées à la coopération transfrontalière de proximité et sur les moyens de favoriser la gouvernance locale et la prise en compte du transfrontalier, l'échelle de proximité, dans les processus de coopération territoriale européenne.

Cette réunion devrait donner lieu au début 2009 à une réunion de travail entre l'EUROMOT et la DG Regio sur les pratiques de la coopération transfrontalière et les possibilités d'actions communes.

V.1.4 Présidence française de l'Union européenne

Durant les six mois de la Présidence française de l'Union européenne, de nombreux événements réunissant les responsables de l'aménagement du territoire des vingt-sept Etats membres ont été organisés. L'EUROMOT a participé activement à l'ensemble de ces rencontres dans le but d'assurer une meilleure prise en compte de la spécificité transfrontalière.

Sofia, 3 et 4 juillet 2008 "L'enjeu des nouvelles frontières"
Premier événement de la Présidence française, les "Rencontres régionales de la coopération transfrontalière, du développement durable, des territoires et de la coopération décentralisée dans les Balkans" se sont tenues à Sofia en juillet 2008. L'objectif était d'échanger entre collectivités françaises et d'Europe du Sud-Est afin de favoriser l'émergence de projets de coopération entre elles. Dans ce contexte l'EUROMOT a animé un atelier sur la coopération transfrontalière.

Biarritz, 14-16 septembre 2008 "L'implication du niveau local"
Le "Ve séminaire sur la gouvernance locale" organisé à Biarritz en septembre 2008 était consacré aux "bonnes pratiques en matière d'association des collectivités locales aux processus de décision et de mise en œuvre du droit communautaire". Il a permis de souligner le rôle majeur que jouent les collectivités locales dans la construction territoriale européenne et la nécessité pour les Etats de les associer davantage. La MOT est intervenue en tant que "grand témoin" lors d'un atelier consacré à l'évolution de la mise en œuvre du règlement GECT et a présenté des projets de gouvernance transfrontaliers.

Paris, 13 et 14 octobre 2008 "La santé au service des patients"
Toujours dans le cadre de la présidence française, une conférence sur "l'Europe de la santé au service des patients" a été organisée en octobre 2008. L'une des tables rondes, introduite par Alain LAMASSOURE, Député européen et Secrétaire de l'EUROMOT, était consacrée à la prise en charge et au droit des patients en cas de mobilité dans les territoires frontaliers. En conclusion du débat, Jacques HOUBART, Responsable exécutif de l'EUROMOT, a pu réaffirmer les principales recommandations de l'EUROMOT en la matière.

Paris, 30 et 31 octobre 2008 "Encourager une gouvernance innovante"
L'EUROMOT a également participé au Forum sur la cohésion territoriale et l'avenir de la politique de cohésion après 2013 organisé à Paris les 30 et 31 octobre 2008. L'un des ateliers consacré au "Développement territorial intégré et à la gouvernance" a largement porté sur les questions de gouvernance locale transfrontalière.

Marseille, 24-26 novembre 2008 et Montpellier, 2 et 3 décembre 2008
Des villes "durables et solidaires"
Pendant trois jours à Marseille, les Ministres européens du Logement, du Développement urbain et de l'Aménagement du territoire se sont réunis pour débattre des "Villes durables et solidaires". Cette rencontre informelle a été suivie du Forum des villes à Montpellier. L'objectif de ces travaux était de mieux faire prendre en compte les enjeux spécifiques liés au fonctionnement des villes. La MOT a participé à ces événements notamment afin d'y présenter le projet URBACT "EGTC" sur la gouvernance des agglomérations transfrontalières, pour lequel elle est chef de file (cf. V.3).

V.1.5 Contribution au débat sur le livre vert sur la cohésion territoriale

La consultation lancée par la Commission européenne entre octobre 2008 et février 2009 pour le livre vert sur la cohésion territoriale a elle aussi ouvert le débat sur l'avenir de la politique de cohésion en Europe. Ce document place la question des territoires et de leur diversité au centre de la réflexion : comment la politique de cohésion peut-elle contribuer à dynamiser chacun des territoires, chacun avec ses spécificités, ses potentialités et ses volontés ? La MOT et l'EUROMOT ont contribué à cette consultation afin de mieux faire prendre en compte les besoins et la spécificité des territoires transfrontaliers.

La contribution de l'EUROMOT repose notamment sur le "Manifeste pour la coopération transfrontalière en Europe". Pour favoriser le développement d'une politique transfrontalière adaptée aux besoins des habitants des territoires frontaliers, la MOT et l'EUROMOT préconisent par exemple de favoriser le développement de projets de territoires transfrontaliers intégrés notamment par :

- l'aide à la mise en place d'instances locales de codécision "multiniveaux",
- l'instauration d'une "prime à l'intégration transfrontalière" dans les programmes européens, prenant la forme d'une subvention globale, et ayant pour but de faciliter le financement des projets,
- la reconnaissance au niveau européen et national d'un droit à l'expérimentation

pour lever les obstacles qui se posent encore à la coopération de proximité.

V.1.6 Candidature d'un projet Interreg IVC

Suite à la non sélection de la candidature d'un premier projet Interreg IVC présenté en janvier 2008 et destiné à porter les activités européennes de la MOT, celle-ci a relancé, en qualité de chef de file, un nouveau projet qui a tenu compte des observations des évaluateurs du programme Interreg IVC.

Le partenariat a été redéfini et élargi à onze partenaires de nombreux pays européens. Inscrit dans le cadre de la stratégie européenne de l'EUROMOT, il implique des autorités locales de sites transfrontaliers diversifiés ainsi que trois structures ayant un rôle d'expertise. Les onze partenaires sont les suivants :

- Mission Opérationnelle Transfrontalière (chef de file)
- City Twins Association (réseau d'autorités locales Europe nord-est)
- Euroregion Pro Europa Viadrina (dont les villes jumelles de Frankfurt/Oder et Slubice DE/PL)
- Euregio Maas-Rijn (autorités locales BE/DE/NL et Task Force cross-border workers)
- Euroregion Ister-Granum (dont les villes jumelles d'Esztergom et Štúrovo HU/SK)
- Diputación de Badajoz (pour le réseau de villes ES/PT)
- Annemasse Agglo (pour l'agglomération franco-valdo-genevoise CH/FR)
- City of Gyula (HU) (region transfrontalière RO/ H/Serbia)
- CRD EURES Lorraine (pour le réseau des EURES transfrontaliers FR/BE/DE/LUX)
- KOWA (agence de coopération Recherche et Emploi auprès de l'université Europa-Viadrina de Frankfurt/Oder)
- Euro-Institut Kehl/Strasbourg - (Institut pour la coopération transfrontalière DE/FR)

Les échanges, la définition des objectifs et de la méthode et l'agencement du calendrier et des actions se sont poursuivis entre septembre 2008 et janvier 2009, la date de dépôt des dossiers étant le 31 janvier 2009.

Aussi, le projet, intitulé "EUROMOT - EUROpean MObility and employment in Transborder areas" (Mobilité européenne et emploi dans les territoires transfrontaliers), a vocation à rassembler des acteurs (autorités locales, services publics de l'emploi, partenaires sociaux, organismes de formation…) souhaitant optimiser le fonctionnement des bassins d'emploi dans les territoires transfrontaliers.
Le projet se développerait sur une durée de trois ans (de novembre 2009 à octobre 2012). La nature des actions serait la suivante : analyse comparée du fonctionnement des bassins d'emploi transfrontaliers des partenaires, échange et transfert de bonnes pratiques, définition et mise en œuvre de solutions innovantes, recommandations aux niveaux local, national et européen.
Le budget total s'élève à 2 417 573 € et la part du budget concernant la MOT à 506 372 €.

V.2 PROJET INTERFORM – RESEAU EUROPEEN DE FORMATION ET DE RECHERCHE AUX PRATIQUES TRANSFRONTALIERES

V.2.1 Clôture et bilan des activités

Le projet Interform, réunissant huit partenaires européens sur trois ans, s'est officiellement terminé le 31 mars 2008.

Les trois premiers mois de l'année 2008 ont été consacrés à la finalisation des productions prévues dans le programme de travail (voir ci-dessous) et les mois suivants à la clôture du projet (avril-juin 2008) : soumission du rapport final d'activité, du rapport financier et du dernier appel de fonds.

Un audit a été mené par le programme INTERACT sur les dépenses de l'année 2007 et aucune opposition n'a été formulée à ce jour. Globalement, le projet est arrivé à terme sans surconsommation de fonds de la part des partenaires, à près de 80% du prévisionnel.

Les productions réalisées autour de trois pôles d'actions sont disponibles sur le site web du projet http://www.interform-eu.org, à l'exception des "mallettes pédagogiques" :

Des ressources :

- Une base de données documentaire.
- Une sélection bibliographique de référence.
  Cet outil est voué à servir de référence aux travaux de recherche et de base pédagogique pour élaborer des offres de formation à la coopération territoriale et transfrontalière en particulier.
- Un répertoire des lieux de recherche et formation en Europe sur la coopération transfrontalière.
- Une liste d'experts/formateurs.
- Des revues de presse sur les sujets de la formation/recherche en transfrontalier et sur l'emploi.

Des évènements, visant la professionnalisation des acteurs : les "Entretiens du transfrontalier" ont été un rendez-vous annuel d'échanges entre chercheurs et praticiens sur différents thèmes d'actualité.

Des produits pédagogiques : trois mallettes pédagogiques sous forme de CD ROM ont été réalisées. Elles constituent le fruit du travail des trois séminaires Interform qui ont porté sur :

- Mallette 1 : Formation de chefs de projets transfrontaliers.
- Mallette 2 : Coopération sanitaire transfrontalière : aspects méthodologiques.
- Mallette 3 : Mise en cohérence des politiques publiques dans les territoires frontaliers.

Ces mallettes ne sont pas encore disponibles au grand public. En première phase, leur utilisation sera testée par les partenaires du projet, dans le cadre de leurs propres formations et/ou réseaux pédagogiques.

A terme, le noyau des partenaires va reprendre le travail pour concevoir les modalités de diffusion et d'utilisation des outils ainsi que leur évolution.

V.2.2 Perspectives et suites du projet

Perspectives futures

Au total, du projet Interform piloté par la MOT pendant plus de trois ans, il restera :
- Deux labels : "Interform" et les "Entretiens du transfrontalier".
- Les mallettes pédagogiques et la méthode associant praticiens et enseignants-chercheurs.
- Le noyau dur du Comité scientifique Interform.
- Un projet de création et de mise en réseau d'organismes de type "Euro-Instituts".

En termes de vision stratégique, le nouveau projet "EUROMOT" devrait porter en partie réponse aux manques d'Interform : réponses au problème d'ouverture européenne et aux échanges d'expériences, encouragement de la recherche et mise en réseau des Euro-Instituts et exploitation du "label Interform" et des mallettes pédagogiques.
Le lien praticiens-chercheurs, particularité de la "méthode" Interform, pourra être poursuivi par l'action d'un Conseil scientifique EUROMOT et ce principe de recherche-action sera encore plus fort car portée par un réseau politique d'autorités locales.

Propositions pour la poursuite d'actions expérimentées par Interform

- Continuer la production d'outils pédagogiques (mallettes pédagogiques).
- Continuer la réalisation de formations ciblées (séminaires, groupes de travail…).
- Favoriser la création d'Euro-Instituts sur les frontières européennes ; accompagner cette création et coordonner la mise en réseau.
- Assurer la mise à jour du répertoire des formations (en lien avec le Conseil de l'Europe).

Une partie de ces actions pourra être cofinancée dans le cadre du projet Interreg IVC "EUROMOT". D'autres développements sont envisagés dans le cadre du partenariat avec le Conseil de l'Europe (cf. V.4.2).

V.3 PROJET URBACT "EGTC" - GOUVERNANCE DES AGGLOMERATIONS TRANSFRONTALIERES

V.3.1 Présentation du projet : partenariat, organisation et objectifs

La MOT est chef de file du projet "EGTC" (Expertising Governance for Transfrontier Conurbations) qui a été approuvé par le programme européen URBACT II en septembre 2008. Ce programme soutient, pour la période 2007-2013, la mise en réseau des acteurs du développement urbain, et en particulier les villes, sur les problématiques urbaines.

Le projet "EGTC" met en réseau six agglomérations transfrontalières en Europe. L'objectif est de permettre un échange de bonnes pratiques autour des outils innovants de gouvernance dédiés à porter leur projet de territoire.

Les six agglomérations transfrontalières partenaires sont :
- Lille Métropole Communauté Urbaine pour l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (France/Belgique).
- La Ville de Słubice pour l'agglomération transfrontalière Francfort (Oder)/Słubice (Allemagne/Pologne).
- La Ville de Chaves pour l'Eurocidade Chaves-Verín (Portugal/Espagne).
- La Ville d'Esztergom pour le GECT Ister-Granum (Hongrie/Slovaquie).

- La Communauté Urbaine de Strasbourg pour l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau (France/Allemagne).
- Le Canton de Bâle-Ville pour l'Eurodistrict Trinational de Bâle (Suisse/Allemagne/France).

Le partenariat bénéficie de l'expérience des deux premiers GECT créés en Europe : l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et le GECT Ister-Granum.

Les objectifs spécifiques du projet sont triples : permettre aux agglomérations transfrontalières, partenaires du projet, d'améliorer leur gouvernance locale, identifier des bonnes pratiques de gouvernance transfrontalière en Europe et promouvoir un échange d'expériences au niveau européen.

V.3.2 Programme d'actions et calendrier

Les résultats attendus du projet sont les suivants:
- Un "manuel" : une dizaine de bonnes pratiques de gouvernance transfrontalière, une méthodologie commune pour structurer la gouvernance.
- Un plan d'action local pour chaque agglomération partenaire : stratégie de développement de la gouvernance accompagnée de recommandations adaptées aux besoins de chaque territoire. L'agglomération transfrontalière s'appuie pour ce faire sur un groupe local de soutien à la gouvernance mis en place à l'échelle transfrontalière.
- Un plan d'action européen : recommandations européennes pour faciliter la gouvernance locale transfrontalière, discutées par un groupe européen de soutien à la gouvernance coordonné par la MOT.

Au-delà des réunions techniques entre les partenaires du projet, un certain nombre d'événements ouverts au public sont organisés :
- Une conférence de lancement du projet au Parlement européen à Strasbourg, le 19 novembre 2008, à l'invitation de la Communauté Urbaine de Strasbourg (cf. III.3.2).
- Un premier séminaire thématique intitulé "Les agglomérations transfrontalières : renforcer la gouvernance des agglomérations transfrontalières", le 12 mars 2009 à Chaves au Portugal.
- Un second séminaire thématique portant sur "L'interface avec les acteurs externes", en novembre 2009 à Lille.
- Une réunion du groupe européen de soutien à la gouvernance, fin 2009 à Bruxelles.
- Une conférence finale du projet, en mai 2010 à Esztergom en Hongrie.

V.4 AUTRES ACTIVITES EUROPEENNES

V.4.1 Groupe d'experts sur le GECT du Comité des Régions

Dans son rôle de suivi de création des GECT en Europe, le Comité des Régions a mis en place un groupe d'experts sur le GECT au niveau européen. La MOT a été sélectionnée pour y participer. Ce groupe d'experts a pour mission d'engager un dialogue inter-institutionnel entre Etats, régions et Union européenne afin d'identifier des besoins communs et de définir des actions prioritaires pour le GECT. Une étude a été produite dans ce cadre. La MOT est intervenue lors des Open Days 2008 (workshop dédié au

groupe d'experts sur le GECT) afin de présenter son rôle dans la promotion et la mise en place de l'outil GECT.

V.4.2 Partenariat avec le Conseil de l'Europe

En 2008, la MOT a participé à différentes réunions de la "Plateforme des organismes de formation et recherche dans le domaine de la coopération transfrontalière" ainsi qu'à une réunion bilatérale avec les représentants du projet MORE[2] dans le but de définir un partenariat entre la MOT et le Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe a exprimé son intérêt à bénéficier de l'expertise MOT développée dans le domaine de la coopération transfrontalière (en lien avec ses partenaires : l'Euro-Institut Kehl/Strasbourg et le noyau du Conseil d'orientation scientifique de l'EUROMOT).
Le Conseil a formulé une première demande de prestations sous la forme d'une série de modules de formation à développer.
La réponse de la MOT s'inscrit dans la volonté de développer un partenariat stratégique qui pourrait se concrétiser dans un programme de travail pluriannuel.

La proposition de travail commun se développerait en trois volets :

1) Une série de sessions de formation à concevoir et animer au printemps 2009 auprès d'acteurs de la coopération territoriale européenne des collectivités locales italiennes (trois journées), dont la méthodologie s'inspirera de l'approche du Guide pratique de la coopération transfrontalière.

2) Une offre de formation sur cinq domaines d'intérêt du Conseil de l'Europe à destination d'un public bénéficiaire constitué des acteurs de la coopération transfrontalière (décideurs locaux et régionaux, cadres responsables de la planification et exécution des actions de coopération…).

3) De plus, le Conseil de l'Europe manifeste un intérêt pour l'accès aux modules de formation et mallettes pédagogiques élaborés dans le cadre du projet Interform en vue d'une exploitation. La MOT a proposé dans ce cadre la traduction (au moins en anglais) des trois mallettes, une offre de formation de formateurs, trois séminaires-tests en Europe pour consolider la méthode, ainsi que la production et la traduction d'autres mallettes sur de nouveaux thèmes.

Les modules des points 1 et 2 seront l'occasion de tester les modules de formation Interform sous un label Conseil de l'Europe / EUROMOT. Le pilotage des dernières étapes, l'équipe de réalisation seront précisés en 2009.

Par ailleurs, il est envisagé de définir l'apport de la MOT, en termes de ressources, dans le cadre du projet MORE.

---

[2] Le projet MORE (Matching Opportunities for Regions in Europe) a été lancé par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Il consiste en la mise en ligne d'un site Internet pour la coopération interrégionale qui a pour objectif d'aider les régions d'Europe à trouver des partenaires pour leurs projets de coopération et d'offrir une plateforme pour partager et échanger des expériences de coopération. La base de données du site est développée et gérée avec le soutien du gouvernement italien et proposée en coopération avec le Comité des Régions de l'Union européenne et le Conseil des Communes et des Régions de l'Europe (CCRE).

V.4.3 Projet ESPON

La MOT a répondu au printemps 2008 à un appel à candidature du programme ESPON pour un projet intitulé "Monitoring cross border territories". Celui-ci portait sur l'observation des territoires transfrontaliers. Le chef de file était la Région wallonne et les autres partenaires : le Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Eixo Atlántico, le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, la "South Great Plain Regional Development Agency" (Hongrie/Roumanie/Serbie) et la "Border Regional Authority" (République d'Irlande). Ce projet n'a finalement pas été retenu par l'unité de coordination ESPON.

Par ailleurs, la MOT a été sollicitée par la DIACT pour être assistant à maîtrise d'ouvrage pour le compte de celle-ci et être ainsi membre du Comité de consultation d'un projet ESPON intitulé "METROBORDER". Ce projet porte sur l'analyse des fonctionnements des régions métropolitaines polycentriques de la Grande Région et du Rhin Supérieur. La DIACT est partenaire de ce projet et la Confédération Helvétique en est le chef de file. Ce projet doit se dérouler jusqu'en 2010.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Cette année 2008 a été marquée par le changement de Présidence à la tête de la MOT, le passage de relais de Pierre MAUROY à Michel DELEBARRE lors de l'Assemblée Générale du 29 mai 2008, ainsi que par un profond renouvellement du Bureau et du Conseil d'Administration, auxquels participent désormais six députés nationaux et un député européen, signe que le transfrontalier représente maintenant un enjeu de plus en plus fort.

En ce qui concerne l'activité, l'assistance opérationnelle de l'équipe de la MOT s'est concentrée essentiellement sur trois chantiers : l'aide à la constitution d'une gouvernance locale transfrontalière sous la forme d'un GECT pour l'Eurodistrict SaarMoselle et l'Eurorégion "Alpes-Méditerranée", la réalisation d'un diagnostic territorial transfrontalier et l'aide à l'émergence d'une vingtaine de projets pour l'Espace Catalan Transfrontalier.

Par ailleurs, deux études stratégiques ont été réalisées : un guide pratique opérationnel et financier à destination des porteurs de projets transfrontaliers et l'accompagnement d'une mission confiée par le Gouvernement français au Préfet Gérard LEMAIRE sur le thème "Concurrence et cohésion dans les territoires transfrontaliers".

Au-delà de l'activité courante, il a fallu gérer en 2008 les suites du colloque de novembre 2007 à Lille : la production et la diffusion des Actes et du "Manifeste" dans toute l'Europe, le lancement et la montée en puissance de l'EUROMOT ainsi que sa présence dans de nombreux événements et séminaires organisés par la Présidence française de l'Union européenne.

Cette activité européenne, de plus en plus lisible et reconnue à l'extérieur, a permis d'enregistrer sept adhésions nouvelles au réseau de la MOT (dont pour la première fois un membre situé hors des frontières françaises, l'Euregio Meuse-Rhin) et de favoriser la constitution du partenariat sur deux nouveaux projets européens : le projet URBACT II "EGTC" sur la gouvernance locale transfrontalière, lancé officiellement à Strasbourg le 19 novembre 2008, et le projet EUROMOT/Interreg IVC sur le thème de l'emploi et de la formation dans les bassins de vie transfrontaliers, dont la candidature sera déposée fin janvier 2009.

ANNEXES

- **Annexe 1 :**
Statuts de la Mission Opérationnelle Transfrontalière

- **Annexe 2 :**
Objectifs 2008 de la MOT

- **Annexe 3 :**
Liste des membres du Conseil d'administration

- **Annexe 4 :**
Quelques interventions de la MOT dans des universités, colloques et formations

MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE

STATUTS

du 16 janvier 1998 modifiés par les Assemblées Générales extraordinaires du 8 octobre 2002, du 15 juin 2006 et du 29 mai 2008

Titre I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 - CONSTITUTION - DENOMINATION

Il est fondé entre les soussignés et toutes les personnes physiques et morales qui adhéreront aux présents statuts une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et par le décret du 16 Août 1901, dénommée :

" MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE ".

Article 2 - OBJET

L'association a pour objet de promouvoir et faciliter la réalisation des projets opérationnels transfrontaliers initiés par l'Etat Français et les collectivités territoriales, et à cet effet, notamment, de :

- rechercher les solutions techniques, juridiques et financières, permettant de lever les obstacles inhérents aux situations transfrontalières,

- identifier les compétences et les financements nécessaires aux projets d'origines publiques ou privées,

- promouvoir les échanges d'expériences entre les sites transfrontaliers,

- mobiliser les ressources des services de l'Etat en lien avec celles des organismes associés à la Mission jusqu'à la constitution effective du Groupement d'intérêt Public dont la création a été décidée par le CIADT du 15 Décembre 1997.

De par sa nature, l'association a vocation à intervenir tant en France qu'en territoire étranger, plus particulièrement dans les pays de l'Union européenne et les pays limitrophes de la France non membres de l'Union.

L'association peut fournir des services en rapport avec l'objet ci-dessus défini tant à ses membres qu'à des tiers.

Article 3 - DUREE

La durée de l'association, initialement créée le 16 janvier 1998 pour une durée de 10 ans prorogeable par une Assemblée Générale Extraordinaire, est prolongée de 10 ans à compter du 16 janvier 2008. Cette durée peut être de nouveau prorogée par une Assemblée Générale Extraordinaire.

Article 4 - SIEGE

Le siège de l'association est fixé au lieu d'établissement de l'équipe technique, 38 rue des Bourdonnais – 75001 Paris. Il peut être transféré en tout autre lieu du territoire français, sur décision du bureau.

Article 5 - MEMBRES

Ne peuvent devenir membres de l'association que les personnes physiques ou morales françaises ou européennes qui sont partenaires de projets transfrontaliers ou concernés par les objectifs décrits à l'article 2 ci-dessus.

Les différentes catégories de membres sont les suivantes :

1 - Membres associés : les membres associés sont des personnes morales publiques ou privées représentant l'ensemble des personnes publiques et privées, sur un même territoire.

Les personnes morales associées sont désignées à l'unanimité par les membres du Bureau sur proposition des porteurs de projets du site concerné.

2 - Membres de droit : sont membres de droit, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, la DIACT, la Caisse des dépôts et consignations et les ministères français concernés.

3 - Membres adhérents : sont considérés comme tels, les personnes physiques ou morales, qui sont intéressées par le développement local intégré transfrontalier.

4 - Membres d'honneur : le titre de membre d'honneur peut être décerné par l'Assemblée Générale à toute personne qui rend ou a rendu des services signalés à l'Association, en particulier aux anciens présidents de l'association. Les membres d'honneur sont membres de l'Assemblée Générale avec droit de vote, sans payer de cotisation annuelle.

Article 6 - ADHESION

Toute demande d'adhésion, en qualité de membre adhérent, à la présente association, formulée par écrit, est soumise au Bureau qui statue sur cette admission sans avoir à justifier sa décision, quelle qu'elle soit.

Article 7 - PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE

La qualité de membre se perd :

1) - par démission adressée par écrit au Président de l'association,
2) - pour une personne physique, par décès ou par déchéance de ses droits civiques,
3) - pour défaut de paiement de la cotisation, 3 mois après sa date d'exigibilité,
4) - par exclusion prononcée par le Bureau, pour motif grave, laissé à l'appréciation du Bureau, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à fournir des explications écrites,
5) - par perte des qualités spécifiques éventuellement requises définies à l'article 5, alinéa 2.

Article 8 - RESSOURCES

Les ressources de l'association sont :

- les cotisations des membres dont le montant est fixé par le Bureau,
- les subventions,
- le produit des prestations de services qu'elle fournit tant à ses membres qu'aux tiers,
- toutes autres ressources qui ne sont pas interdites par les lois et règlements en vigueur.

MD

TITRE II : FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Article 9 - ORGANES DE L'ASSOCIATION

Les organes de l'association sont l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, le Bureau et le Président.

Un directeur assure la préparation et l'exécution des décisions de ces différents organes et le fonctionnement administratif, technique et financier de l'association.

Leurs rôles respectifs sont décrits ci-après.

Article 10 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

10-1 - Composition

Le Conseil d'Administration comprend :

- Les représentants des membres associés à jour de leur cotisation, à raison au plus d'un représentant par entité nationale concernée dans chaque site transfrontalier. Ils sont élus administrateurs par l'Assemblée Générale.

- Le représentant de la Caisse des Dépôts.

- Les représentants des membres adhérents issus des quatre collèges suivants, nommés par l'Assemblée Générale après concertation de chaque collège en interne :

  - « Etats - Régions » avec 3 représentants,
  - « Départements » avec 2 représentants,
  - « Entreprises » avec 3 représentants,
  - « Fédérations, réseaux et autres structures » avec 3 représentants.

Sont membres du collège :

- « Etats - Régions » : les représentants des Etats et Etats fédérés, des régions françaises et collectivités territoriales étrangères de même niveau territorial,
- « Départements » : les représentants des départements français et collectivités territoriales étrangères de niveau territorial équivalent,
- « Entreprises » : les représentants des entreprises publiques et privées,
- « Fédérations, réseaux et autres structures » : les fédérations, les réseaux et autres structures n'entrant pas dans les catégories précitées.

En vue du renouvellement des mandats prévus à l'article 10-2, chaque collège fournit au Secrétaire un mois avant l'Assemblée Générale leurs propositions respectives concernant la liste de leurs représentants.

MD

Les représentants du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, de la DIACT et des ministères concernés assistent aux réunions.

Le Président de l'association préside de droit le Conseil d'Administration.

10-2 - Durée du mandat

Le mandat des représentants des membres de droit est défini par ceux-ci.

Le mandat des membres du Conseil représentant des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales prend fin lors du renouvellement partiel ou intégral de l'assemblée délibérante qui les a désignés ; toutefois, ils peuvent siéger jusqu'à ce que l'assemblée délibérante dans sa nouvelle composition ait pourvu à leur remplacement.

Le mandat des représentants des autres membres associés et des membres adhérents est de 3 ans, renouvelable.

10-3 - Fonctionnement

Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président. Le directeur assiste à ces réunions et apporte les informations complémentaires demandées par le Conseil.

Le Conseil peut avec l'accord de tous ses membres accepter la présence d'un tiers à ses réunions.

Le Conseil délibère à la majorité simple des membres présents ou représentés, le Président du Conseil ayant voix prépondérante.

Les membres du Conseil d'Administration directement intéressés par une décision soumise au Conseil ne peuvent prendre part au vote.

10-4 - Rôle

Le Conseil a pour rôle de décider des propositions d'intervention de l'association préparées par le directeur en matière d'assistance opérationnelle et de définir les orientations et la mise en œuvre des fonctions " réseaux " transversales.

Article 11 - RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL

En cas de vacance à la suite d'une démission ou de la perte des qualités requises, le Conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée Générale.

MD

Article 12 - LE BUREAU

12-1 - Composition

Le Bureau comprend :

- le Président et les Vice-Présidents choisis parmi les membres associés, un Vice-Président parlementaire européen élu d'une circonscription frontalière, un Vice-Président représentant une région française ou une collectivité territoriale d'un autre pays de niveau équivalent,
- un représentant de la Caisse des Dépôts, membre de droit.

Les représentants des autres membres de droit peuvent assister aux réunions du Bureau.

Le Bureau est présidé par le Président de l'Association, ou en son absence par un Vice-Président ; il compte un secrétaire, un trésorier et deux membres.

Les membres du Bureau sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans renouvelable.

12-2 - Rôle et pouvoirs

Le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes les décisions qui ne sont pas réservées à l'Assemblée Générale ou au Conseil d'Administration.

Plus particulièrement, il est investi des pouvoirs suivants:

- admissions et exclusions des membres,
- fixation des cotisations,
- passation des contrats de toute nature,
- gestion de la trésorerie,
- arrêté des comptes,
- préparation et suivi du budget.

Il rend compte de sa gestion à l'Assemblée Générale annuelle.

Il peut déléguer telle ou telle de ses attributions à l'exception des admissions et exclusions de membres et de la fixation des cotisations.

12-3 - Fonctionnement

Le Bureau se réunit au moins une fois par trimestre et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou par la moitié de ses membres.

Il délibère à la majorité simple des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante.

Il est rédigé un relevé de décisions des séances du Bureau.

MD

Article 13 - LE PRESIDENT

13-1 - Désignation

Le Président est choisi par l'Assemblée Générale pour une durée de 3 ans renouvelable.
Cette désignation interviendra lorsque l'Assemblée Générale désignera les membres du Bureau, comme prévu à l'article 12-1.

13-2 - Pouvoirs

Le Président est doté du pouvoir de représenter l'association dans tous les actes de la vie civile.

Il a, notamment, qualité pour ester en justice au nom de l'association.

Il convoque le Conseil d'Administration, le Bureau et l'Assemblée Générale.

Il délègue au directeur les pouvoirs nécessaires pour exercer les fonctions définies à l'article 14.

Il peut pour un acte précis, déléguer ses pouvoirs à un membre du Bureau. En cas de représentation en justice, il ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Article 14 - LE DIRECTEUR

Le directeur est choisi par le Bureau.

Il est placé sous l'autorité du Président et agit par délégation de celui-ci.

Il participe à toutes les réunions des organes de l'association.

Il assure 4 fonctions essentielles :

1 - Assistance aux projets transfrontaliers

2 - Animation du réseau (fonctions transversales)

3 - Fonctionnement de l'association

- Interface avec les membres fondateurs, associés et adhérents

- Préparation et exécution des décisions du Bureau, du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale

MD

4 - Gestion administrative et financière de l'association

A cet effet, il a notamment le pouvoir de recruter et révoquer le personnel de l'association ainsi que, le cas échéant, de donner son accord sur la désignation des personnes pouvant être mises à disposition par des membres de l'association.

Article 15 - L'ASSEMBLEE GENERALE, COMPOSITION ET POUVOIRS

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres de l'association à jour de leur cotisation, à la date de convocation de ladite Assemblée.

Elle est seule compétente pour :

- modifier les statuts, réserve faite du transfert du siège social et de la fixation des cotisations, et prononcer la dissolution de l'association,

- contrôler la gestion du Bureau,

- approuver les comptes de l'exercice clos,

- voter le budget.

Article 16 - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an et chaque fois qu'il en est besoin, sur convocation du Président de l'association.

La convocation est adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au moins un mois avant la date prévue.

L'Assemblée délibère valablement si la moitié au moins des membres est effectivement présente. A défaut, l'Assemblée est convoquée à nouveau ; elle siège alors quel que soit le nombre des membres présents.

Elle délibère à la majorité, relative ou absolue selon qu'il s'agisse d'une AGO ou AGE, des membres présents ou représentés. En remettant un pouvoir en blanc, tout membre de l'association émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution mis à l'ordre du jour par l'auteur de la convocation de l'assemblée et un vote défavorable à l'adoption de tout autre projet.
La modification des statuts et la dissolution de l'association ne peuvent être adoptées que si 2/3 des membres sont présents ou représentés.

MD

TITRE III DISPOSITIONS FINALES

Article 17 - DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée Générale des membres :

- nomme un ou plusieurs liquidateurs et fixe leur rémunération,

- prend toute décision relative à la dévolution de l'actif net subsistant sans pouvoir attribuer aux membres de l'association autre chose que leurs apports.

Fait à Sarreguemines

Le 29 mai 2008

En trois exemplaires conservés au siège social de l'association, plus un exemplaire destiné à la Préfecture

Le Président Michel DELEBARRE

Mission Opérationnelle transfrontalière

Objectifs 2008

Les objectifs opérationnels de la MOT pour l'année 2008 se situent pour une part dans la prolongation des orientations stratégiques votées par l'Assemblée générale pour la période 2005-2007. Ils sont aussi la traduction directe d'une mise en orbite européenne d'un réseau européen d'autorités locales, l'EUROMOT, suite au succès des Rencontres européennes de Lille.

Au titre de l'ancrage de la MOT dans son rôle de mission d'intérêt général, « outil d'une véritable stratégie de développement des projets et territoires transfrontaliers », les objectifs pour l'année 2008 sont :

1. **En terme d'assistance opérationnelle**

- augmenter de manière significative le volume de l'activité d'assistance aux inter-collectivités transfrontalières

- développer le rôle de la MOT, en tant que pôle technique de référence pour la mise en œuvre du GECT, outil de gouvernance ou de maîtrise d'ouvrage de réalisation de projets transfrontaliers (Dunkerque/ Flandre, Sarre/ Moselle, Alzette/ Belval…)

- expérimenter de nouvelles formes d'assistance opérationnelle
    - par le développement de partenariats avec les Directions Régionales de la CDC avec des Régions et Etats limitrophes (PACA, Champagne-Ardenne, Andorre, Luxembourg…)

- par l'ouverture du champ d'intervention de la MOT en matière de développement économique, susceptible d'entraîner des démarches innovantes et créatrices d'emploi (CCI Bayonne San Sebastian…)

2. En terme d'assistance technique aux porteurs de projets transfrontaliers

Il s'agit de développer les actions d'information, de communication et d'échange sur les pratiques, destinées à alimenter les acteurs du transfrontalier et à faciliter leur mise en réseau.

- Pour l'année 2008, les actions suivantes sont d'ores et déjà programmées :
  - la rédaction et la réalisation de 3 lettres « espaces transfrontaliers » diffusées à 6 000 exemplaires, en deux langues (français, anglais),
  - la production de 11 newsletters en trois langues (français, anglais et une troisième langue européenne parmi l'allemand, l'espagnol, l'italien et le néerlandais),
  - la production d'un cahier thématique sur « le GECT » en deux langues (français, anglais),
  - la publication et la diffusion au réseau (par mail et via l'Extranet) de 2 revues de presse par mois sur la coopération transfrontalière,
  - l'actualisation et l'enrichissement des ressources du site internet (français-anglais-allemand-espagnol-italien et néerlandais en cours) et de l'Extranet réservé aux adhérents de la MOT
  - l'organisation d'une Conférence-Débat sur le lancement de l'EUROMOT.

- Pour la période de programmation 2007/2013 :

  Définir le rôle de la MOT dans l'assistance technique nationale et européenne et son financement dans le cadre notamment de la mise en œuvre des programmes « Europact » et Interact.

3. En terme d'aide à la définition des stratégies d'ensemble

Il s'agit d'une manière générale d'aider les Etats et les Régions à mieux prendre en compte la dimension transfrontalière dans leurs politiques territoriales et à l'inscrire dans un cadre européen.

2008 sera de ce point de vue une année particulièrement importante avec, en France, la mise en œuvre des contrats de projets Etat/ Régions et au plan européen des programmes opérationnels du futur Objectif 3 pour la période 2007-2013.

A ce titre les principales actions seront les suivantes :

- assister les sites transfrontaliers pour les aider à faire prendre en compte leurs projets dans les programmations nationales et européennes,
- mener à bien l'étude stratégique sur les solidarités transfrontalières (mécanismes financiers) et la rédaction d'un vademecum à destination des porteurs de projet, en lien avec la CDC et les ministères compétents,
- poursuivre en lien avec la DIACT les réflexions engagées en matière de coopération métropolitaine, d'observation des territoires transfrontaliers et de concurrence économique transfrontalière (Mission Préfet Lemaire),
- informer, animer, former le réseau territorial des Ministères français (SGAR, MEDAD, Intérieur,…),
- préparer et animer un atelier sur la coopération transfrontalière dans les Balkans en lien avec le Ministère des Affaires Etrangères et européennes,
- veiller à l'adaptation permanente des réglementations administratives et juridiques (notamment à l'intégration du règlement communautaire sur le GECT dans le droit français en lien avec le Ministère de l'Intérieur).

4. En terme de consolidation du réseau

- augmenter le nombre des adhérents à l'association avec un objectif de croissance de 10 % du nombre des adhérents,
- faire une recherche spécifique en direction des collectivités sur d'autres frontières européennes.

Au titre de l'ouverture européenne, « aller vers un positionnement de la MOT à l'échelle européenne pour la période 2007-2013, en investissant progressivement le champ du transfrontalier au niveau européen »,
il s'agit essentiellement pour 2008 :

1- **d'exploiter les suites des rencontres européennes de Lille** par

- la diffusion des Actes et des recommandations (Manifeste pour la coopération transfrontalière en Europe) auprès des autorités nationales et européennes,

- la structuration progressive de l'EUROMOT, réseau européen des autorités locales transfrontalières,
- la définition et le lancement d'un programme de travail avec l'ARFE.

2- **de rechercher les moyens de cette politique européenne** par la production de réponses à des appels à projets de programmes européens (Interreg IV C, Urbact, Espon…) susceptibles de permettre à la MOT de développer des partenariats actifs avec des autorités locales transfrontalières dans toute l'Europe.

3- **de participer à la préparation de la présidence française de l'Union européenne** en lien avec la DIACT, le Secrétariat d'Etat aux Affaires Européennes et les ministères concernés.

_____

Mission Opérationnelle transfrontalière

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEURS

Communauté Urbaine de Dunkerque **Syndicat Mixte de la Côte d'Opale**	**Michel DELEBARRE** Président, Député-maire de Dunkerque Président de la MOT
Député Européen	**Alain LAMASSOURE** Vice-président de la MOT
Lille Métropole Communauté Urbaine	**Martine AUBRY** Présidente, Maire de Lille Vice-présidente de la MOT
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	**Joël GIRAUD** Vice-président, Député-maire de L'Argentière-la-Bessée
Annemasse Agglo	**Christian DUPESSEY** Vice-président, Maire d'Annemasse Vice-président de la MOT
Communauté Urbaine de Strasbourg	**Nawel RAFIK-ELMRINI** Conseillère communautaire, Adjointe au Maire de Strasbourg Vice-présidente de la MOT
Ville de Mulhouse	**Christiane ECKERT** Adjointe au Maire de Mulhouse Secrétaire de la MOT
Caisse des dépôts et consignations	**Jean-Marc GARNIER** Trésorier de la MOT

Communauté d'agglomération de la Riviera Française	**Richard CIOCCHETTI** Vice-président, Maire-adjoint de Roquebrune-Cap-Martin
Association Zukunft SaarMoselle Avenir	**Céleste LETT** Président, Député-maire de Sarreguemines
	Charlotte BRITZ Vice-présidente, Maire de Saarbrücken
Association Transfrontalière du Pôle Européen de développement	**Jean-Paul DONDELINGER** Président, Bourgmestre d'Aubange
Eurodistrict Trinational de Bâle	**Jean UEBERSCHLAG** Président, Député-maire de Saint Louis
Communauté de Communes du Pays de Gex	**Etienne BLANC** Président, Député-maire de Divonne-les-Bains
Ville de Bastia	**Emile ZUCCARELLI** Maire
Agence Transfrontalière pour le développement de l'Eurocité Basque Bayonne-San Sebastián	**Iñaki GALDOS** Co-Gérant Député de la province de Gipuzkoa
	Henri LABAYLE Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz
GLCT Regio Pamina	**Louis BECKER,** Président, Maire de Herrlisheim
SNCF	**Olivier MELQUIOT** Transports Publics
ACFCI	**Jean-Marie BERCKMANS** Président CRCI Aquitaine, CCI Bayonne Pays Basque
TRANSDEV	**Michel SEELIG**
Groupement européen transfrontalier	**Michel CHARRAT** Président
Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France	**Daniel MIO** Président du PNR Scarpe Escaut

Conseil Régional d'Aquitaine	**François MAÏTÏA** Vice-président
Conseil Général du Haut Rhin	**Charles BUTTNER** Président
Conseil Général du Pas-de-Calais	**Michel LEFAIT** Vice-président en charge des Affaires européennes

Quelques interventions de la MOT dans des universités, colloques et formations
Année 2008

République d'Irlande / Irlande du Nord
Janvier 2008, Dundalk (Irlande du Nord)
Intervention sur les questions foncières transfrontalières dans le cadre de la 3ème conférence annuelle de l'ICLRD (International Centre for Local and Regional Development) : "Fostering Co-Operation for Local and Regional Development through Cross-Border Spatial Planning".

Master CTI
Janvier et décembre 2008, Bayonne (France)
Interventions auprès de deux promotions d'étudiants du Master CTI de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour afin de présenter la MOT et des exemples de projets de coopération transfrontalière.

ARFE
Février 2008, Bâle (Suisse)
Intervention de la MOT sur la coopération transfrontalière sanitaire lors d'un séminaire de l'ARFE sur ce thème.

City Twins
Avril 2008, Francfort Oder (Allemagne)
Intervention dans le cadre de la conférence annuelle de l'Association City Twins Association pour présenter l'EUROMOT aux membres du réseau City Twins.

ADESSCA
Avril 2008, Paris (France)
Interventions auprès des étudiants du Master "Gestion et évaluation des collectivités territoriales" de l'Université des Antilles et de la Guyane afin de présenter des exemples de projets de coopération maritime transfrontalière.

Innovation régionale et transfrontalière
Mai 2008, Munich (Allemagne)
Intervention lors de la "3ème conférence innovation et société" au sein d'un atelier "Innovation régionale et transfrontalière" animé par la région Øresund sur le thème de "La mise en réseau des territoires transfrontaliers pour le développement économique à l'exemple de la MOT et de l'EUROMOT".

Université de Perpignan
Mai 2008, Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales, France)
Présentation de l'Espace Catalan Transfrontalier lors de la 1ère rencontre de la Coopération Territoriale Européenne organisée par l'Université de Perpignan.

République d'Irlande / Irlande du Nord
Juin 2008, Dundalk (Irlande du Nord)
Intervention pour présenter "La MOT et l'EUROMOT dans le contexte politique de la coopération transfrontalière en Europe" lors de la conférence "Coopération transfrontalière comme partie du processus de paix en Irlande du Nord : quelques leçons pour l'Europe" organisé par le "Centre for Cross-border Studies".

ORATE

Juin 2008, Portoroz (Slovénie)

Présentation de l'expertise de la MOT appliquée au cas de la coopération transfrontalière dans l'espace franco-espagnol lors d'un séminaire de l'ORATE (Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen).

Congrès de la FEPL

Septembre 2008, Lyon (France)

Participation à un atelier organisé par la fédération des entreprises publiques locales à l'occasion de son congrès annuel, relatif à l'outil du Groupement européen de coopération territoriale (GECT).

Europe centrale et orientale

Septembre, Brno (République tchèque)

Présentation de la MOT et de l'EUROMOT lors d'une conférence portant sur "Les incitations à la coopération transfrontalière et le rôle de l'aménagement du territoire" organisée par le réseau SPA-CE.NET (réseau qui fédère des instituts de recherche sur la planification et l'aménagement du territoire en Europe centrale et orientale).

Leader +

Septembre 2008, Montpellier (France)

Intervention sur les nouveaux outils juridiques de la coopération transfrontalière de proximité en Europe et sur la coopération transfrontalière des territoires ruraux dans le cadre du séminaire consacré au programme européen "Leader +".

Eurorégions hongroises

Octobre 2008, Budapest (Hongrie)

A la demande de l' "Europrosperitas 2010 Foundation", intervention lors de la conférence sur "Le futur des Eurorégions d'Europe centrale - nouvelles voies pour le développement de la coopération transfrontalière" pour présenter la MOT et l'EUROMOT.

OPEN DAYS 2008

Octobre 2008, Bruxelles (Belgique)

En lien avec les partenaires de l'EUROMOT, intervention lors d'une série d'ateliers sur "La coopération transfrontalière de seconde génération" (présentation de l'expérience "INTERFORM, réseau européen de formation et de recherche sur les pratiques transfrontalières") et sur la mise en place de l'outil GECT (cf. V.4.1).

METROLUX

Octobre 2008, Luxembourg (Luxembourg)

Intervention sur l'enjeu métropolitain transfrontalier dans le cadre du séminaire conclusif du projet METROLUX, tenu à l'Université de Luxembourg.

CEPLI

Novembre 2008, Bruxelles (Belgique)

A la demande de l'Association des départements de France (ADF), intervention auprès de la CEPLI (Conférence des pouvoirs locaux intermédiaires) dont fait partie l'ADF, afin de présenter la MOT et le rôle de la MOT dans l'accompagnement et l'émergence des premiers GECT aux frontières françaises.

ETS

Décembre 2008, Strasbourg (France)

Organisation d'un atelier consacré aux territoires transfrontaliers dans le cadre des Entretiens Territoriaux de Strasbourg, en partenariat avec le CNFPT (cf. I.4.1).